

La
Revue
du

Trombinoscope

L'information professionnelle du monde politique

Janvier 2015 - N°189



MANUEL VALLS

PERSONNALITÉ POLITIQUE DE L'ANNÉE

DOSSIERS

Les Prix du Trombinoscope
Projet de loi Macron
Affaires financières
Autoroutes

RETROUVEZ LES PAGES

Nominations
Missions
Élections



Ruinart

PLUS ANCIENNE MAISON
DE CHAMPAGNE

ROSÉ 250 ANS

Ruinart célèbre les 250 ans
de son 1^{er} champagne Rosé



L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ, À CONSOMMER AVEC MODÉRATION.

Éditeur

François-Xavier d'Aillières
Tél. 01 55 62 68 51
Fax 01 55 62 68 76
fxdaillieres@trombinoscope.com

RÉDACTION

Responsable d'édition
Natalie de Rougé
Tél. 01 55 62 68 63
nderouge@trombinoscope.com
Sylvain Ragot
sragot@trombinoscope.com
Noémie Trabi
ntrabi@trombinoscope.com

Journaliste

Marjolaine Koch
mkoch@trombinoscope.com

PUBLICITÉ

Directeur de clientèle
Delphine Léguillon
Tél. 01 55 62 68 56
dleguillon@trombinoscope.com

Directeur du développement

Obé Seddiq
Tél. 01 55 62 68 65
obe.seddiq@dods.eu

Chargé de développement

Marc-Antoine MIRO-LADET
Ma.miro-ladet@dods.eu

MAQUETTE

Natalie de Rougé
John Levers
Matthew Titley
Max Dubiel

ABONNEMENT

Abonnement 1 an Tome I, Tome II
et Lettre : 445 euros H.T.
Tél. 03 27 56 38 57
Fax 03 27 61 22 52
trombinoscope@propublic.fr

DIRECTEUR

Martin Beck

LE TROMBINOSCOPE

Éditée par Le Trombinoscope,
SAS au capital de 37.000 euros
504 867 789 RCS Nanterre
Une participation de DODS GRP



Le Trombinoscope
315 Bureaux de la Colline
1 rue Royale
92213 Saint-Cloud Cedex

Dépôt légal à parution
ISSN 2266 5587

IMPRESSION

Imprimerie de l'Avesnois

CONCEPTION ORIGINALE

Antonello Sticca

Édito

Une année politique particulièrement animée

Abomination, incrédulité, effroi, émotion, indignation... tout a déjà été dit et écrit sur les attentats que la France a subis.

Dans ce contexte, il est difficile de revenir sur les événements marquants de l'année dernière.

2014 fut néanmoins une année politique particulièrement animée :

- La progression du FN avec l'élection de 1546 conseillers municipaux aux municipales du mois de mars et le score de 25% aux élections européennes a marqué les esprits.
- La nomination de Manuel Valls à Matignon le 31 mars est un tournant dans ce quinquennat avec une nouvelle orientation politique vers une ligne sociale-démocrate.
- Le départ de plusieurs poids lourds de ce Gouvernement en plein mois d'août a entraîné une crise gouvernementale accentuée par l'affaire Thévenoud.
- Le changement de majorité au Sénat a confirmé les victoires de la droite aux municipales.
- La révolte des députés frondeurs à l'Assemblée nationale a défrayé la chronique et fait trembler le Gouvernement lors du vote du budget et des déclarations de politique générale du Premier ministre.
- Le retour dans l'arène de Nicolas Sarkozy plus tôt que prévu pour asseoir son emprise sur la droite dans la perspective de 2017 est un fait également important de l'année passée.
- 2014 a également vu les institutions européennes entièrement renouvelées et le lancement de nouvelles politiques économiques. Près de 400 nouveaux députés ont été élus pour la première fois au Parlement européen, soit un taux de renouvellement de 53% sur l'ensemble des États membres. Le programme de travail du nouveau président de la Commission européenne Jean-Claude Juncker marque de son côté une vraie rupture avec en particulier moins de réglementation et un plan de 315 milliards d'euros pour relancer l'investissement en Europe. Enfin l'un des nouveaux hommes forts de Bruxelles est le polonais Donald Tusk, président du Conseil européen qui a promis d'exercer son mandat avec fermeté et de combattre la crise économique avec une « détermination impitoyable ». Lors de sa prise de fonction le 1er décembre, il déclarait également que « l'Europe devait assurer la sécurité de ses frontières et soutenir ceux qui, aux alentours, partagent nos valeurs ».
- La peopolisation de la vie politique avec l'irruption de la vie privée dans la vie publique a de son côté marqué nos éditorialistes.

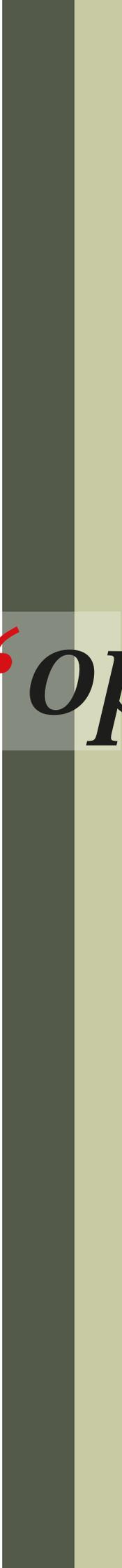
Durant cette année écoulée, des personnalités politiques se sont particulièrement illustrées.



Vous découvrirez ainsi dans ce numéro les lauréats des Prix du Trombinoscope de l'année 2014 (personnalité, révélation, ministre, européen, député, sénateur et élu local de l'année).

2015 est une année à hauts risques pour le pouvoir, parsemée de rendez-vous cruciaux avec en particulier les élections départementales du mois de mars et les régionales en fin d'année, ce qui conditionnera certainement l'avenir du chef de l'État. ●

François-Xavier d'Aillières
Éditeur du Trombinoscope



“*opinionway*”

L'institut d'études innovant

Sommaire

Janvier 2015

4 Année 2014 vue par le jury du Trombinoscope



6 Les lauréats des Prix du Trombinoscope

14 Projet de loi Macron

15 Une loi pour tous ceux qui se battent.

EMMANUEL MACRON

16 Professions réglementées, professions du droit : pour une juste mesure. *PHILIPPE HOULLON*

18 Une loi au service de tous. *JEAN-YVES CAULLET*

19 7 bonnes raisons de retirer la loi Macron ou de voter contre. *MARIE-NOËLLE LIENEMANN*

20 Voter pour, une autre manière de faire de la politique.

HERVÉ MARITON

21 Un texte pour libérer l'avenir. *CHRISTOPHE CASTANER*

22 Affaires financières

23 FATCA et les avancées en matière de lutte contre l'évasion fiscale. *MICHÈLE ANDRÉ*

24 Évasion fiscale : traitons le problème en amont.

PHILIPPE DOMINATI

25 Lutter contre la délinquance économique et financière : réaffirmer le rôle et la légitimité de la puissance publique.

SANDRINE MAZETIER

26 Maintenir l'action de l'État et retrouver une concurrence non faussée entre les entreprises. *ERIC ALAUZET*

29 La lutte contre la fraude fiscale : un combat national et européen. *YANN GALUT*

30 Le « Politique » doit reprendre la main sur la finance. *ERIC BOCQUET*

31 Lutter contre l'optimisation fiscale agressive. *PIERRE-ALAIN MUET*

32 Autoroutes

33 Rentes autoroutières : n'en restons pas là.

EVELYNE DIDIER

34 Concessions autoroutières : l'État pieds et poings liés.

BERTRAND PLANCHER

35 Les autoroutes ne peuvent plus être la « poule aux œufs d'or » des concessionnaires. *PHILIPPE KALTENBACH*

37 Missions, Nominations, Élections

38 Présidence de la République

38 Gouvernement

48 Assemblée nationale

49 Sénat

50 Corps d'État

50 Autorités administratives indépendantes

51 Conseils régionaux

53 Conseils généraux

55 Communes

55 Préfectures de régions

56 Préfectures de départements

58 Partis politiques

59 Autres mouvements

L'ANNÉE 2014

VUE PAR LE JURY DU TROMBINOSCOPE



C'est désormais une tradition : le jury du Trombinoscope nous livre ce qui lui semble l'événement marquant de l'année écoulée. Élections, peopolisation de la vie politique, montée du FN, avenir de la gauche... Pour ce qui est des rebondissements et des imprévus, 2014 n'a pas démerité...



Arlette Chabot,
Europe 1, présidente du jury

La peopolisation de la vie politique en France. Il n'y a plus de vie privée pour les hommes politiques. Cela a commencé avec le président de la République, la presse qui le traque, qui le chasse, qui le met à la Une de ses journaux, qui révèle sa vie privée, c'est

la compagne du président qui raconte aussi sa vie personnelle avec son compagnon François Hollande, jusqu'aux révélations encore par le même magazine de la vie privée du numéro deux du Front national... C'est comme disent certains l'américanisation de la vie politique française. On avait un privilège, celui de pouvoir séparer vie privée et vie publique, ça n'est plus le cas et je crois que tout le monde le regrettera. On regrettera que nos élus soient ainsi traqués, chassés, espionnés, surveillés afin de révéler ce qu'ils sont dans leur vie personnelle. Je crois que cela achève de détruire un peu plus l'image que l'on a des politiques, cela participe à la crise de confiance à l'égard des politiques.



Bruno Dive,
Sud Ouest

L'irruption de la vie privée dans la vie politique, avec toutes les conséquences que cela peut avoir. Toute l'année a été émaillée de cela, d'abord la publication des photos de Closer au début de l'année dernière, la révélation de la liaison avec Julie Gayet qui a fait exploser

le couple présidentiel et qui a ensuite donné lieu à ce livre vengeur de Valérie Trierweiler. Tout cela ne pourrait relever que de la vie privée, mais cela a des conséquences politiques, par exemple en facilitant le retour de Ségolène Royal. Mais surtout, cela affaiblit le président qui n'avait pas besoin de cela, et cela abîme son image. Ce phénomène d'immixtion dans la vie privée s'est encore reproduit avec les révélations

sur Florian Philippot, c'est un événement qui peut avoir l'air anodin mais il peut aussi avoir des conséquences politiques. Nous vivons un changement d'époque de ce point de vue-là.



Gilles Leclerc,
Public Sénat

Le résultat des élections européennes en France, avec un score du Front national qui arrive en tête, est un événement majeur. Cette interrogation extrêmement forte vis-à-vis d'une Europe de la part des citoyens français, ce résultat des élections, un

FN qui a envoyé au Parlement européen le plus grand nombre de députés posent question.



Paul-Henri du Limbert,
Le Figaro

La nomination de Manuel Valls et le combat qu'il mène depuis le mois de mars pour essayer de moderniser la gauche. On pensait bien que ce ne serait pas facile pour lui et en effet, c'est un combat au quotidien avec des perspectives pour Manuel Valls pas très agréables à

mon avis, à savoir des défaites électorales qu'on annonce comme majeures en 2015, pour les départementales puis les régionales. La question de 2015 c'est l'avenir de Manuel Valls : va-t-il pouvoir ou non moderniser la gauche ? S'il devait partir, ce serait le signe qu'il n'y est pas arrivé.



Christophe Barbier,
L'Express

Le livre de Valérie Trierweiler. C'est Merci pour ce moment car pour la première fois et c'est passionnant, nous avons un document sur l'intimité du président en exercice. La curiosité journalistique était plus que rassasiée, mais surtout l'impact politique a été

absolument majeur puisque le président de la République était institutionnellement affaibli de par ses difficultés à incarner la présidence, de par son échec économique et social, mais humainement préservé. L'homme Hollande n'était pas en cause, il n'avait pas la dimension d'un grand

président mais cela restait un homme politique intègre, probe, sympathique. Et Valérie Trierweiler a frappé au cœur. Elle a abîmé l'humanité du président, elle a coupé le dernier lien qui pouvait encore unir les Français et leur président. Nous avons un président qui n'est plus tenu par sa capacité à incarner les institutions, ni par ses résultats puisque sa politique est en échec et même son virage de 2014, le Pacte de responsabilité est en échec. Il lui restait cela : le lien humain et aujourd'hui, nous avons l'impression qu'il n'y a plus rien. Si, il reste un fil ténu, la politique internationale. Cela tient Hollande juste au-dessus du niveau de flottaison.

Il y a eu d'autres événements politiques très forts comme le retour de Nicolas Sarkozy, les listes FN en tête aux européennes, Marine Le Pen qui pour la première fois dans un sondage du second tour de la présidentielle si elle était opposée à Hollande, serait élue présidente de la République, ce qui ne correspond à aucun cas de figure précis pour l'instant mais qui a quand même existé dans un sondage... Tout cela me semble le produit de l'affaiblissement de François Hollande. Sarkozy revient plus vite que prévu à cause des affaires mais aussi parce que Hollande est faible, le FN est en pleine forme car l'UMP est divisée mais aussi parce que la gauche perd ses électeurs prolétaires, et que l'absentéisme de gauche dans les seconds tours aboutit à des face à face UMP-FN... Tous les phénomènes semblent procéder de ce phénomène majeur : Hollande est le plus faible des présidents de la Ve République dans la période la plus dure de la Ve République.



Alberto Toscano,
Club de la presse européenne

Le changement de Gouvernement après les élections municipales et le double succès du Front national aux municipales et aux européennes va sans doute conditionner tout l'avenir politique du pays, au moins jusqu'en 2017. Je ne dis pas que le

FN est prêt à gagner une élection présidentielle, mais selon moi sa présence et sa force renouvelée vont conditionner l'attitude de toutes les autres forces politiques nationales.

En Europe, mais quelque part aussi en France, l'événement marquant était l'élection européenne du 25 mai, dont les résultats ont été plus favorables pour les partis pro-européens que ce que beaucoup de sondages et d'oracles avaient prévu. En réalité, dans la zone Euro, avec une seule exception, les partis pro-européens sortent gagnants. L'exception est la France, seul pays de la zone Euro qui voit un parti ouvertement populiste et anti-européen – le FN bien sûr – arriver en tête. La situation française est donc une exception en Europe car malgré la crise dans d'autres pays, la tendance pro-européenne garde une position de force. La France doit réfléchir à son avenir, réfléchir à elle-même. Ce sera la tâche de tous ceux qui en 2015, veulent réfléchir sérieusement à l'avenir de ce pays fondamental pour l'avenir de l'Europe toute entière. ●

Un jury de journalistes politiques couronne la performance politique

Depuis plus de 20 ans, les Prix du Trombinoscope récompensent chaque année sept personnalités politiques dont l'action a été particulièrement remarquée.

120 journalistes de la presse nationale, locale et étrangère sont sollicités par le Trombinoscope afin de donner le nom de leurs prétendants dans ces différentes catégories. Un second jury plus restreint représentant la presse écrite et audiovisuelle et présidé par Arlette Chabot, vote après avoir débattu pour désigner les lauréats.

La cérémonie de remise des Prix qui a lieu à l'Hôtel de Lassay salue l'action et le professionnalisme de personnalités politiques qui se sont particulièrement illustrées durant l'année écoulée dans le cadre de leurs mandats ou de leurs fonctions.

Elle distingue celles et ceux qui, en sachant anticiper les grands problèmes de la société, auront été capables de dégager de nouveaux projets et de les mener à bien.

Enfin elle récompense la ténacité d'hommes et de femmes qui en restant constants dans leur discours auront à cœur de respecter leurs engagements.

Dans la prochaine revue du Trombinoscope, nous vous présenterons un reportage photo de cette remise des Prix du Trombinoscope, mais en attendant je vous laisse découvrir ces sept lauréats dans les catégories suivantes :

- Personnalité Politique de l'année
- Ministre de l'année
- Révélation politique de l'année
- Député de l'année
- Sénateur de l'année
- Élu local de l'année
- Européen de l'année

François-Xavier d'Aillières



PERSONNALITÉ POLITIQUE DE L'ANNÉE 2014

Manuel Valls : l'homme qui veut changer la France et la gauche

Né le 13 août 1962 - Études d'histoire - Collaborateur de Robert Chapuis, député de l'Ardèche (1983-86) - Conseiller régional (1986-2002) et 1er vice-président (1998-2002) du conseil régional d'Ile-de-France - Attaché parlementaire (1988-90), puis chargé de mission (1990-91) au cabinet de Michel Rocard, Premier ministre - Délégué interministériel adjoint aux Jeux olympiques d'hiver et au Grand Stade (1991-93) - Adjoint au maire (1989-98), puis conseiller municipal (1998-99) d'Argenteuil - 1er secrétaire de la fédération PS du Val-d'Oise (1990-99) - Conseiller au cabinet de Lionel Jospin, Premier ministre (1997-2001) - Maire (2001-12), conseiller municipal délégué (2012-14), puis conseiller municipal (depuis 2014) d'Evry - Député de l'Essonne (2002-12) - Porte-parole du PS (2002-03) - Secrétaire national du PS à la coordination et à l'organisation (2003-04), puis membre du bureau national - Président (2008-12), puis conseiller communal (depuis 2012) de la communauté d'agglomération Evry Centre Essonne - Directeur de la Communication de François Hollande pour l'élection présidentielle (2012) - Ministre de l'Intérieur (2012-14) - Premier ministre (depuis 2014)

La carte de vœux pour 2014 de Manuel Valls mettait en exergue une citation de son modèle en politique Georges Clemenceau : « Il faut d'abord savoir ce que l'on veut, avoir le courage de le dire et ensuite l'énergie de le faire »...

Manuel Valls était alors un ministre de l'Intérieur très populaire, salué par la gauche et la droite pour son autorité et sa fermeté. La question n'était donc pas de savoir quand Manuel Valls irait à Matignon mais quand ?

Le choc provoqué par le désastre des municipales impose à François Hollande de se séparer de Jean-Marc Ayrault. Manuel Valls devient Premier ministre « pour faire du Valls » dit le président. C'est-à-dire sans renoncer à son style, son parler franc, choisi pour assumer clairement le virage de la politique économique d'un président qui a enfin osé se déclarer social-démocrate...

« Savoir ce que l'on veut, avoir le courage de le dire »

Manuel Valls a choisi très tôt son chemin à gauche. Loin du gauchisme du trotskysme, il est entré au PS sur la ligne de Michel Rocard. C'est-à-dire « la deuxième gauche », comme on disait à l'époque, celle de la réforme...

Manuel Valls n'a jamais changé d'orientation, prenant le risque d'être lui aussi souvent minoritaire au sein du PS

Dans son livre « Pouvoir » publié un an avant les primaires socialistes, Manuel Valls avait déjà fixé son cap :

« Sortir la France de l'immobilisme qui l'étouffe, participe au rejet de la politique et profite aux populistes ».

Pour débloquer la France, quand il y a un tel niveau de chômage, il faut réformer, déverrouiller l'économie. Plus de liberté économique, ce n'est pas un message conforme à la tradition de la gauche française, plus habituée à la lutte des classes qu'au grand compromis social. Mais, au XXI^e siècle, les maîtres du monde ne sont plus les maîtres des Forges, les « 100 familles », « les gens du château » mais Google, Amazon, Facebook...

Manuel Valls n'a pas de tabous, pas d'interdit, tout peut être discuté. Il n'avait jamais hésité à aborder les sujets qui divisent la gauche : la sécurité, l'immigration. Premier ministre, ce sont les tabous économiques qu'il envisage de renverser.

Manuel Valls est aujourd'hui l'une des figures de la nouvelle gauche sociale, libérale, pragmatique et décomplexée, comme Matteo Renzi en Italie, comme le fut Tony Blair en son temps. Face à la gauche passéiste dont il dénonce le conservatisme, son pari, son défi est faire comprendre que les réformes, les évolutions imposées par de nouveaux modes de vie, de consommation ne sont pas des régressions sociales. Au contraire, elles peuvent dégager de nouveaux droits pour les salariés.

La liberté et le progrès sont toujours des valeurs de gauche...



« Et ensuite l'énergie pour le faire »

Dans ses combats, Manuel Valls a sans doute moins besoin d'énergie - il en a - que d'une majorité parlementaire. En 2014, il a réussi à contourner les frondeurs de l'Assemblée, à supporter les leçons de gauche de Cécile Duflot, à garder « son sang froid » face aux attaques de Martine Aubry. La gauche au pouvoir a toujours tendance à se comporter comme si elle était dans l'opposition.

Qu'en sera-t-il en 2015 ? Il y a tant d'obstacles. Il est rare qu'un Premier ministre, qui par sa fonction est un « être politique souffrant », soit l'homme politique de l'année...

Manuel Valls a marqué 2014. Il a de grandes ambitions pour la France, pour lui. Son chemin ne s'arrêtera pas à Matignon...

En le décorant il y a quelques semaines, François Hollande remarquait avec humour que Georges Clemenceau n'avait jamais pu être élu président de la République. C'est le seul point sur lequel Manuel Valls rêve de se différencier de son modèle. ●

Arlette Chabot

MINISTRE DE L'ANNÉE 2014

Ségolène Royal, le pari de l'environnement

Née le 22 septembre 1953 - IEP Paris - Maîtrise de sciences économiques - ENA (1980) - Conseillère au tribunal administratif de Paris (1980-83) - Chargée de mission au cabinet de François Mitterrand, président de la République (1982-88) - Conseillère municipale de Niort (1989-98) - Conseillère générale des Deux-Sèvres (1992-98) - Ministre de l'Environnement (1992-93) - Ministre déléguée à l'Enseignement scolaire (1997-2000), à la Famille et à l'Enfance (2000-01), puis à la Famille, à l'Enfance et aux Personnes handicapées (2001-02) - Députée des Deux-Sèvres (1988-92, 1993-97 et 2002-07) - Conseillère régionale (depuis 2004) et présidente (2004-14) du conseil régional de Poitou-Charentes - Candidate PS à l'élection présidentielle de 2007 - Ancienne secrétaire nationale du PS, en charge des mobilisations citoyennes - Présidente de l'Association internationale des régions francophones (AIRF) (2010-14) - Vice-présidente de l'Internationale socialiste (depuis 2012) - 1ère vice-présidente de la Banque publique d'investissement (BPI) (2013-14) - Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie (depuis 2014)

L'année 2014 a vu le retour au Gouvernement de Ségolène Royal et sa montée en puissance dans l'équipe de Manuel Valls en tant que ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie. Une responsabilité bien plus large et un poids politique bien supérieur aux précédentes expériences gouvernementales de Mme Royal, qui avait été ministre de l'Environnement en 1992-1993, ministre déléguée à l'Enseignement scolaire de 1997 à 2000 et ministre déléguée à la Famille, à l'Enfance et aux Personnes handicapées de 2000 à 2002. En 2014 l'ex-candidate à l'élection présidentielle devient une véritable super ministre, numéro trois du Gouvernement. Ségolène Royal obtient une responsabilité élargie, qui - à partir de l'environnement - inclut des secteurs fondamentaux sur le terrain économique, comme l'énergie et les transports. Elle affiche une préoccupation particulière : relier l'engagement écologique à celui de la création de nouveaux emplois. Un défi fondamental de notre « ministre de l'année 2014 » est donc représenté par le projet de loi relatif à la « transition énergétique pour la croissance verte ». Ségolène Royal dit et redit que la transition énergétique doit absolument réconcilier développement économique et protection de l'environnement, en aboutissant au passage à la création d'au moins 100 000 emplois en France, en particulier dans les secteurs du bâtiment et des transports. On verra.

Certainement le pari de l'environnement a une importance croissante pour la majorité parlementaire et pour le Gouvernement (entités qui ont parfois de sérieux problèmes à se situer sur la même longueur d'onde). Quant au président de la République, il a manifestement l'intention d'utiliser les sujets écologiques pour améliorer, face à l'opinion publique nationale et internationale, l'image d'un pouvoir mis à mal par les sondages. La Conférence de Paris sur les changements climatiques, au calendrier de cette année, est une opportunité à ne pas manquer. Le rôle favorable joué par la loi sur le « mariage pour tous », lors de la première période de la présidence

Hollande, peut être retrouvé et relancé par l'engagement écologique exprimé par Ségolène Royal. Le pari est en cours ; et la ministre de l' « Écologie etc. » a manifestement l'intention de le gagner.

Malheureusement pour elle, le contexte est difficile. Malgré les espoirs présidentiels, l'écologie n'a certainement pas été en 2014 un terrain fertile pour la popularité du Gouvernement et de l'Elysée. La question de la fiscalité en terme d'environnement, compliquée par l'épineux dossier Ecomouv', n'avait pas (et continuera à ne pas avoir) de solutions simples et consensuelles. La question du démantèlement de certaines centrales nucléaires (à commencer par Fessenheim), la « révolte verte » anti-aéroport de Notre-Dame-des-Landes et les faits dramatiques de Sivens ont appelé le Gouvernement à s'exprimer sur des projets qui divisent et déconcertent l'opinion publique. La ministre a donné à ses compatriotes la sensation de faire ce qu'elle pouvait faire. Pas des miracles, mais du bon sens et surtout de la bonne volonté. C'est déjà beaucoup. Ségolène Royal n'a pas fuit les polémiques et parfois les a provoquées, comme dans le cas de l'attitude des pouvoirs publics face aux sociétés propriétaires des autoroutes. Ça aussi fait partie d'une communication dynamique. L'expérience ne lui fait pas défaut, ni sur le terrain politique ni sur celui de la com. ●

Alberto Toscano



RÉVÉLATION DE L'ANNÉE 2014

Emmanuel Macron, révélateur révélé

Né le 21 décembre 1977 - DEA de philosophie - IEP Paris - ENA (2004) - Inspecteur des Finances (2004-08) - Rapporteur de la Commission pour la libération de la croissance française (Commission Attali) (2007) - Banquier d'affaires (2008-11), puis associé gérant (2011-12) à la banque Rothschild - Secrétaire général adjoint à la présidence de la République (2012-14) - Ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique (depuis 2014)

« **R**évélation » est sans doute le mot qui convient le mieux à Emmanuel Macron.

D'abord, parce que les Français l'ont découvert, surgi de l'ombre, un matin d'août 2014, pour remplacer Arnaud Montebourg : un ministre démissionné, un ministre révélé. A Frangy-en-Bresse, le bouillant ministre de l'Économie avait vanté la « cuvée du redressement », il eut droit à la piquette du remaniement. François Hollande, en appelant son brillantissime ex-conseiller pour piloter l'économie française, a tenté l'effet de surprise. On a eu la surprise, on attend les faits.

« Révélation », au pluriel, c'est aussi le mot que les gazettes ont tenté d'accrocher à la cravate d'Emmanuel Macron dès son arrivée au pouvoir : révélations sur son parcours de banquier, révélations sur l'argent qu'il a gagné chez Rothschild, révélations sur sa vie privée – un homme vingt ans plus jeune que son épouse, c'est étrange... Las ! Épiphanie veut dire révélation, mais si la croûte semblait dorée de loin et croustillante de près, mais il n'y avait point de fève dans cette galette.

« Révélation », néanmoins, colle toujours bien à Emmanuel Macron parce que, chaque fois qu'il nous parle d'économie, tout semble soudain limpide et évident. On se demande pourquoi on n'avait pas pensé à tout cela avant... Mais on se demande aussi pourquoi, avec de telles démonstrations, le Gouvernement n'a pas déjà relancé la croissance et jugulé le chômage. Le problème, avec les vérités révélées, c'est qu'elles n'arrivent jamais à tordre la réalité en fonction de leurs affirmations. Elles commencent dans le bon sens et finissent dans une impasse. C'est le problème avec les Français : ils s'évertuent à donner tort aux ministres qui ont d'évidence raison...

Enfin, Macron rime avec révélation au sens photographique du terme. Le ministre de l'Économie est un révélateur, un bain d'acide où le socialisme a vu ses certitudes plongées une à une tout au long des débats de l'automne. Age de départ en retraite, seuils sociaux dans les entreprises, 35 heures, travail du dimanche... Tout ce qui relève des acquis sociaux devient, sous Macron, sujet à débat, si ce n'est à réforme. Du Front populaire aux années Mitterrand, il vide les coffres de la gauche et envoie leur contenu à la brocante. Il est vrai qu'Emmanuel Macron fut le secrétaire de Paul Ricœur, auteur d'Idéologie et utopie...

De ce révélateur est sorti un négatif du socialisme, un cliché en noir et blanc de la pensée rose. Côté noir (parce que tout y semble carbonisé), la « vieille gauche », redistributrice dans ses méthodes et égalitariste dans ses idéaux. Côté blanc (parce que c'est une page vierge), le social-libéralisme, qui se moque des lendemains qui chantent et promet de régler les problèmes



d'aujourd'hui par le pragmatisme. Entre les socialistes qui n'ont plus grand chose à dire et ceux qui ont tout à prouver, la gauche vit un étrange dilemme cornélien, et le prochain congrès du PS s'annonce houleux...

Il reste au ministre Macron à se révéler à lui-même, à quitter le costume de technocrate brillant pour enfiler l'habit de lumière politique, celui qu'on éprouve dans l'arène du Parlement : la loi, sa loi, en débat actuellement, lui en offre l'occasion. Alors seulement la révélation deviendra confirmation. Emmanuel Macron a déjà un physique d'enfant de chœur et entend nous faire travailler le dimanche : il ne veut pas, en plus, qu'on lui donne le Bon Dieu sans confession ! ●

Christophe Barbier

DÉPUTÉ DE L'ANNÉE 2014

Laurent Baumel, sur un vent de fronde...

Né le 13 août 1965 - École centrale de Lyon - IEP Paris - Membre du bureau national de l'Unef-ID (1990-93) - Assistant parlementaire de Roland Carraz, député de la Côte-d'Or (1992-93) - Économiste à la direction générale des Études de la Banque de France (1993-97) - Secrétaire général du club Merleau-Ponty (1995-98) - Délégué national du PS auprès du secrétaire national aux études (depuis 1997) - Chargé de mission au cabinet de Pierre Moscovici, ministre délégué chargé des Affaires européennes (1999-2002) - Au service des analyses et statistiques monétaires de la Banque de France (2002-04) - Directeur de cabinet de Jean-Paul Bachy, président du conseil régional de Champagne-Ardenne (2004-05) - Maire de Ballan-Miré (2008-14) - Député SRC d'Indre-et-Loire (depuis 2012) - Membre de la commission des Finances, de l'Économie générale et du Contrôle budgétaire de l'Assemblée nationale - Membre de la Section française de l'Assemblée parlementaire de la francophonie (APF) - Membre du conseil national du PS

Les députés frondeurs auront incontestablement été les « héros » de cette année politique à l'Assemblée nationale. Depuis l'« Appel des Cent », qu'ils ont lancé le 4 avril dernier pour « un nouveau contrat de majorité » jusqu'aux votes du budget cet automne, en passant par les deux déclarations de politique générale de Manuel Valls, et en attendant la loi Macron fin janvier, ils ont défrayé la chronique, fait trembler le Gouvernement, sans jamais pour autant le renverser. Soit parce qu'ils n'étaient pas assez nombreux, soit parce qu'ils ont jusqu'à présent choisi l'abstention plutôt que le vote contre. Tous ou presque affirment

en effet leur appartenance à la majorité, et leur simple volonté de réorienter la politique du Gouvernement, dans un sens plus conforme selon eux aux engagements de François Hollande pendant la campagne présidentielle.

Il n'en demeure pas moins que ce phénomène reste inédit sous la Ve République, du moins depuis 1962. D'une part, il a toujours été acté, à gauche comme à droite, que le vote du budget manifestait l'appartenance à la majorité. Or, de la loi de finances rectificative pour la sécurité sociale (qui contenait des baisses de charges liées au pacte de responsabilité) en juillet jusqu'au budget 2015 en novembre dernier, il y a eu entre 33 et 39 abstentions socialistes. Pour le vote de la partie recettes du budget en première lecture, l'avance ne fut que de 21 voix ; il aurait suffi que onze basculent...

D'autre part, et c'est encore plus étonnant, presque choquant si l'on s'en tient à l'esprit des institutions, 11 députés socialistes en avril, puis... 31 en septembre ont refusé de voter la confiance à Manuel Valls ! Du jamais vu depuis ce vote d'octobre 1962, lorsque le Gouvernement Pompidou avait été censuré, ce qui avait conduit à la dissolution de l'Assemblée nationale. Le record de défections fut atteint avec le vote sur le pacte de stabilité européen le 29 avril : 41 abstentions et 3 votes contre (il est vrai chevènementistes). Pour moins que cela, des députés socialistes avaient été exclus du parti et du groupe dans les années 1980...

Une fois ce constat posé, restait à trouver le député frondeur à « récompenser ». La tâche n'est pas aisée, car cette équipe (cette bande ?), au nombre par ailleurs fluctuant, a toujours refusé de se désigner un leader. Nous aurions pu choisir Jean-Marc Germain ou Christian Paul, mais aussi Pascal Cherki ou Pouria Amirshahi, tous très présents dans les médias, ou encore Henri

Emmanuelli ou Nathalie Chabannes, la « tombeuse » de François Bayrou. Voire Benoît Hamon ou Aurélie Filippetti qui viennent de rejoindre, en même temps que l'Assemblée nationale, les rangs des contestataires d'un Gouvernement auquel ils appartenaient encore cet été...

Le choix s'est finalement porté sur Laurent Baumel, lui aussi très médiatique, et peut-être plus significatif encore car il s'agit d'un ancien strausskahnien. Pour peu que DSK n'ait pas trébuché dans la salle de bain d'un Sofitel newyorkais en mai 2011, peut-être ce député d'Indre-et-Loire âgé de 49 ans se serait-il retrouvé dans la même équipe de campagne, puis dans le même Gouvernement que Manuel Valls ! N'a-t-il pas appartenu au cabinet de Pierre Moscovici entre 1999 et 2002 ? C'est dire si la « fronde » dépasse les rangs de l'aile gauche du Parti socialiste, pour traduire un réel malaise au sein du PS et de son électorat, ou ce qu'il en reste. C'est en cela que le choix de Laurent Baumel nous a paru le plus emblématique. ●

Bruno Dive



SÉNATEUR DE L'ANNÉE 2014

Gérard Larcher : l'homme qui murmurait à l'oreille des chevaux

Né le 14 septembre 1949 - Docteur vétérinaire - Vétérinaire de l'équipe de France de sports équestres (1974-79) - Maire (1983-2004 et 2007-14) et 1er adjoint au maire (2004-07) de Rambouillet - Conseiller régional d'Ile-de-France (1985-89) - Président de l'Union des maires des Yvelines (1995-2004) - Président de la Fédération hospitalière de France (1997-2004) - Secrétaire national du RPR en charge des relations sociales (2000-01) - Ministre délégué aux Relations du travail (2004-05), puis à l'Emploi, au Travail et à l'Insertion professionnelle des jeunes (2005-07) - Sénateur des Yvelines (1986-2004 et depuis 2007) - Vice-président du Sénat (1997-2001) - Président de la commission des Affaires économiques et du Plan du Sénat (2001-04) - Président du Sénat (2008-11 et depuis 2014) - Conseiller politique de l'UMP (2011-14) - Président du conseil d'administration du domaine national de Chambord (2012-14) - Président du Cercle Santé, innovation

C'est l'histoire d'un homme qui souhaitait devenir vétérinaire et qui devint président du Sénat. Et donc deuxième personnage de l'État. Susceptible d'être un jour président de la République par intérim en cas de vacance du pouvoir. Voilà ce qu'on appelle un destin !

Comment passe-t-on des chevaux aux hommes ? De la nature grande et généreuse aux calculs compliqués de la politique ? Il suffit de suivre l'itinéraire de Gérard Larcher. En Normandie, son père possédait une vingtaine de chevaux et son grand amour pour les bêtes naquit là, près de Carouges, où il accompagnait dans ses tournées le vétérinaire de la commune. Logiquement, quelques années plus tard, il intégrera l'école vétérinaire de Lyon. Ensuite ? Ensuite, ce sera le Haras du Pin puis, par le biais de la fédération des sports équestres, il décroche l'immense honneur de soigner les chevaux de l'équipe de France d'équitation. En 1976, le début de la gloire pointe son nez. Il embarque pour les Jeux olympiques de Montréal, où la France obtient une médaille d'or. Gérard Larcher est donc bel et bien médaillé d'or olympique - comme Guy Drut cette année là -, ce qui n'est pas donné à tout le monde.

Mais la course d'obstacles ne fait que commencer. De retour en France, Gérard Larcher songe à abandonner les chevaux pour enfourcher une autre carrière. La politique démange cette fine gâchette, qui s'adonne à sa passion cynégétique dans la forêt de Rambouillet. Qui connaît Gérard Larcher vous relatera par le menu telle ou telle soirée où il détailla avec verve la malice du sanglier ou le caractère rebelle de la poule faisane. Qui souvent, l'un et l'autre, se laissaient dévorer dans son assiette. Oui,

le président du Sénat est, de longue date, ce que l'on appelle un « bon vivant », trait de caractère qui, en politique, a tout à la fois son charme et son utilité.

On en retiendra surtout que Gérard Larcher sait chasser l'électeur aussi bien que le gibier. Il le prouva en emportant la mairie de Rambouillet en 1983, puis bientôt un siège au Sénat. Le gaulliste social, l'homme qui parlait à l'oreille des chevaux, parle désormais à l'oreille des hommes. Des politiques.

Le Sénat ? Cela ressemble à une forêt profonde et inextricable où, pour aller loin, il faut connaître par cœur les us et coutumes de ceux qui l'habitent. Pressentir les fausses pistes, deviner les bonnes. Il faut observer, et puis comprendre. Le chasseur sait cela par cœur. Qui connaît les bêtes connaît les hommes ; chacun le dit depuis la nuit des temps. Il deviendra donc au fil des ans l'un des meilleurs connaisseurs de la Haute Assemblée, au point que son nom s'imposera naturellement en 2008 pour la présidence du Sénat. Il affronte Jean-Pierre Raffarin, l'ancien chef du Gouvernement, dont il avait été le ministre du Travail. La victoire fut nette et sans bavure. Comme le fut celle, trois ans plus tard, du socialiste Jean-Pierre Bel, qui le remplaça au « plateau », l'équivalent du « perchoir » de l'Assemblée nationale.

Mais il en faut plus pour décourager un chasseur. Ceux qui connaissent Gérard Larcher vous racontent que « l'opération reconquête du trône perdu » commença au lendemain de sa défaite d'octobre 2011. Il était de ceux qui pensaient que la gauche maîtresse du Sénat, ça ne durerait pas très longtemps. Trois ans, tout au plus. Il avait raison.

Alors, le chasseur a repris les sentiers d'autrefois. Des petits-déjeuners avec des sénateurs, des déjeuners avec des sénateurs, des dîners avec des sénateurs. Parler, nouer des liens, les entretenir, se désoler de la gauche au pouvoir, rêver d'une droite qui enfin réussirait. Bref, gérer le présent et préparer l'avenir. Qui arriva bien vite.

L'affaire se noua à la fin du mois de septembre dernier. La gauche devint minoritaire au Sénat, comme il l'avait subodoré le jour où elle était devenue majoritaire. Qui en face de lui pour lui disputer le « plateau » ? A nouveau Jean-Pierre Raffarin. Qui à nouveau fut terrassé par cette décidément très fine gâchette.

Gérard Larcher, le chasseur qui voit loin mais prend son temps, est donc redevenu le second personnage de l'État. Lors de son premier mandat, il était censé remplacer Nicolas Sarkozy au cas où. Cette fois ci, il est censé remplacer François Hollande au cas où. N'allez pas lui dire que cette idée lui a trotté dans la tête un jour. Il vous dira que rien ne vaut le spectacle de la nature, d'une clairière sous le soleil ou d'un cheval qui galope en liberté. ●

Paul-Henri du Limbert



ÉLU LOCAL DE L'ANNÉE 2014

Steeve Briois : la reconnaissance d'une conquête

Né le 28 novembre 1972 - Cadre commercial - Conseiller municipal (1995-2014), puis maire (depuis 2014) d'Hénin-Beaumont - Conseiller régional du Nord-Pas-de-Calais (1998-2014) - Secrétaire départemental du Front national (FN) dans le Pas-de-Calais (2006-11) - Secrétaire général (2011-14), puis vice-président chargé des exécutifs locaux et de l'encadrement (depuis 2014) du FN

Qu'on le veuille ou non, l'année politique 2014 en France aura été marquée par la propulsion visible du Front National non plus seulement dans le débat politique mais sur le plan électoral.

Si jusque-là, le parti de Marine Le Pen était présent dans la plupart des scrutins, cette fois il enregistre des résultats en nets progrès et une traduction électorale importante puisque dorénavant le FN peut revendiquer des élus dans toutes les composantes de la vie politique française. Ainsi, après les législatives de 2012, 2014 voit dorénavant un FN diriger 12 communes et revendiquer 1 546 conseillers municipaux. La cuvée de l'année dernière voit même les amis de Marine Le Pen l'emporter aux élections européennes en envoyant siéger à Bruxelles 24 de ses membres. Pour être complet, il convient d'ajouter à l'automne l'entrée au Palais du Luxembourg de 2 sénateurs.

Le jury du Trombinoscope a donc choisi de souligner ces conquêtes en n'ignorant pas cet état de fait et en prenant acte de l'irruption de cette 3ème force sur la scène politique.

Beaucoup a été dit sur le pourquoi de cette avancée et il subsiste encore des interrogations sur le poids réel et à venir du FN.

Pour autant, l'élection de Steeve Briois au premier tour de l'élection municipale d'Hénin-Beaumont est un symbole.

Après 70 ans de gouvernance à gauche, cette fois 2014 marque cette victoire historique du FN dans cette commune de 26 000 habitants.

Le nouveau maire, militant du FN dès l'âge de 16 ans, a franchi tous les échelons au sein de l'appareil du parti et en parallèle a poursuivi localement son travail d'implantation.

Battu en 2008 puis en 2009 à la suite de l'invalidation du maire socialiste, Steeve Briois siège dorénavant dans le fauteuil de maire d'Hénin-Beaumont. Cette ascension doit faire réfléchir. Petit-fils de mineur, fils d'ouvrier, aujourd'hui vice-président de son parti, conseiller régional du Nord-Pas-de-Calais, député européen, ce parcours ressemble étonnamment à celui de tous les ambitieux qui « estiment avoir réussi » en politique.

Au vu d'un tel palmarès, on serait

tenté d'écrire cherchez la faille !

C'est vrai que Steeve Briois est habile. Même le socialiste Benoît Hamon en visite récemment à Hénin-Beaumont l'a presque reconnu. Le nouveau maire s'efforce de gommer dans sa gestion d'éventuelles aspérités.

A tel point qu'on se demande où sont la préférence nationale, le traitement au quotidien du thème de l'immigration ou le choix de la famille aux couleurs du Front national : rien ou pas grand-chose. Comme si Steeve Briois au vu de ses six premiers mois de mandat avait choisi avant tout une forme de gestion FN local et municipal.

Il faut dire que la feuille de route fixée par le parti est d'abord d'éviter tout dérapage. Le souvenir cuisant des bilans des mairies pourtant gagnées en 1995 (Toulon, Marnagnane, Orange, Vitrolles) hante les couloirs du siège du FN à Nanterre avec notamment un problème d'endettement pour certaines d'entre elles. Cette fois l'objectif reste visiblement une bonne gestion avec un style policé souvent en décalage avec le projet national du Front national.

Bref, Steeve Briois, au moins dans l'apparence, préfère mettre en avant le bon sens plutôt que l'idéologie.

Place donc à une gestion des finances serrée avec un plan d'économies à la clé - sous la coupe d'un agrégé d'économie chargé de renégocier tous les contrats de service. Résultat : petite baisse de l'imposition en deçà tout de même des promesses de campagne. On peut aussi noter une réorganisation de la police municipale, un plan de vidéosurveillance, un arrêté municipal anti-mendicité. Rien que du classique. Bref après une demi-année de gestion prudente, il est trop tôt pour faire un véritable bilan d'un maire pourtant étiqueté FN qui même en matière culturelle n'opère pas de changement visible. Cela signifie que s'il y a un changement, ce n'est pas maintenant, c'est plutôt à dose homéopathique. Certes le drapeau européen est moins visible sur les édifices publics mais l'empreinte FN ne ressort pas au premier plan dans cette ville qui a voté « non » à 75 % lors du référendum européen de 2005.

En conséquence, le jury du Trombinoscope ne salue pas le bilan d'un maire dans la catégorie « élu local ». Il préfère souligner la conquête électorale d'une commune, symbole d'une avancée FN dans les territoires.

Reste que dans les mois et les années qui viennent, les électeurs jugeront un bilan face à un programme, à des promesses de la part d'un maire champion du cumul (conseiller régional, député européen) et qui devra rendre des comptes comme tous les élus de la République. ●

Gilles Leclerc



EUROPÉEN DE L'ANNEE 2014

Matteo Renzi : une vision de l'Europe loin des tristes potions de l'austérité

Né en janvier 1975 - Études supérieures de droit - Ancien dirigeant de l'entreprise familiale de services marketing - Ancien secrétaire provincial du Parti populaire italien (PPI) et coordinateur de la coalition La Margherita dans la province de Florence - Président de la province de Florence (2004-09) - Maire de Florence (2009-14) - Secrétaire du Parti démocrate (PD) (depuis 2013) - Président du Conseil des ministres de la République italienne (depuis 2014)

Il a été scout : il aurait pu s'appeler « renard enthousiaste ». Matteo Renzi, maire de Florence à la fleur de l'âge, depuis un an le plus jeune président du Conseil italien de l'histoire, cache derrière un visage de jeune premier candide son redoutable sens de la manœuvre. Ce centriste de gauche à la formation catholique, longtemps démocrate-chrétien possède une solide conviction : il est un Européen fervent. Et à l'heure où l'Europe déçoit et fait douter, il a même réussi à la rendre populaire.

Il s'est engagé dans les troupes de Baden-Powell dès l'âge de cinq ans. Du scoutisme il a tiré sa devise : « c'est dans la montée que la voie se dégage ». Cette pente ascendante, il l'a abordée très tôt, saisi par le virus de la politique avant même ses vingt ans. Très vite, il se met au service de Romano Prodi, ancien président de la Commission européenne lancé en politique. L'Europe, déjà... Pendant plusieurs années, il milite auprès du « professore ». Le jeune Renzi devient expert en communication politique, en prévision électorale et en manœuvre partisane. Très vite, il décide de voler de ses propres ailes. Une succession de mouvements tactiques habiles, liés à un physique avenant et à une option moderniste affichée, le conduisent à la mairie de Florence en 2009. Il a 34 ans.

Entre temps son parti d'origine, centriste, fusionne avec le Parti de gauche. Dirigeant l'une des principales villes d'Italie, membre du parti central dans de la vie politique péninsulaire, Renzi devient l'un des leaders les plus en vue du pays. Le jeune Renzi plaide avec vigueur pour le renouveau du parti, des institutions et du pays. Son parti gouverne. A force de séduction et de manœuvres, il réussit à en prendre la tête en février 2014, à la faveur d'une primaire ouverte où il remporte près de 70% des suffrages, ce qui a pour effet d'évincer Enrico Letta, le président du Conseil en place. A 39 ans, il entre en maître au Palais Chigi.

Son discours au Sénat est marqué par cette phrase : « La tradition européenne et européenne représente la meilleure partie de l'Italie ainsi que sa certitude d'avoir un avenir ». Quinze jours après son intronisation, il annonce un plan de relance audacieux qui

rompt avec la politique d'austérité menée jusque là. Il annonce en même temps une impressionnante série de réformes. Nommant des personnalités jeunes, refusant les anciens rites de la démocratie italienne, il gagne le surnom de « Il Rottamatore », « Le Démolisseur », qui symbolise sa volonté d'envoyer à la casse l'ancienne classe politique italienne. D'autres, plus perfides, l'affublent du sobriquet de « Renzisconi », contraction de « Renzi » et de « Berlusconi ».

Il faut croire que ces critiques n'émeuvent guère les électeurs italiens. Aux élections européennes, le parti de Renzi remporte à lui tout seul plus de 40% des suffrages, en très nette progression. Certes les résultats économiques se font attendre. Mais Renzi a rendu l'espoir à un pays usé par la crise et désabusé devant l'impuissance de sa classe politique. Il a aussi donné de l'Europe un visage nouveau, loin des mœurs technocratiques en vigueur à Bruxelles et des tristes potions de l'austérité. « Le Pacte budgétaire est un pacte stupide », dit-il, appelant les dirigeants européens à se rapprocher des peuples en menant une politique économique de croissance et d'emploi. Il veut moderniser l'Italie : les Italiens le suivent. Il veut démocratiser l'Europe : les Européens seraient avisés de l'écouter. ●

Laurent Joffrin



UNE LOI POUR TOUS CEUX QUI SE BATTENT

Par Emmanuel MACRON

► Ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique



La France est une promesse. Partout dans notre pays, il y a une énergie, une volonté d'agir et d'aller de l'avant, que les parlementaires ressentent tout particulièrement lorsqu'ils reviennent sur le terrain. La France a aussi une chance : sa jeunesse. C'est elle qui fera l'économie de demain, qui permettra à notre pays de se réinventer. C'est à elle qu'il faut donner les moyens de choisir son destin.

Le projet de loi pour la croissance et l'activité part d'un postulat simple : l'immobilisme n'est pas une option. La modernisation de notre économie est une urgence. Car sans une économie plus forte et conquérante, notre modèle social n'aura pas d'avenir.

L'objectif de cette loi est extrêmement clair : libérer l'activité et rétablir davantage d'égalité des chances économiques. Pour y parvenir, il faut simplifier notre système, offrir des opportunités, ouvrir notre économie, remettre, partout où cela est possible et nécessaire, de la transparence.

Certes, cette loi ne réglera pas tous les problèmes. Il faudra d'autres réformes et mener d'autres combats. Mais elle représente une avancée majeure, qui apportera des résultats concrets, visibles et rapides en soutenant toutes celles et ceux qui se battent au quotidien et qui veulent mieux vivre. Plus d'une dizaine de secteurs sont concernés par ces réformes. Je veux prendre deux exemples qui illustrent bien le cap que le Gouvernement a souhaité fixer.

« L'objectif de cette loi est extrêmement clair : libérer l'activité et rétablir davantage d'égalité des chances économiques »

Le premier d'entre eux, c'est la réforme des professions réglementées du droit. Elles ont, à raison, la confiance des Français. C'est pourquoi aucune de leurs missions ne sera remise en cause de quelque manière que ce soit. Mais la réalité, c'est aussi que ces professions ne sont pas assez ouvertes. Les jeunes et les femmes, plus que les autres, sont trop souvent empêchés d'exercer à leur compte. Nous remettons en cause ces plafonds de verre, grâce à la liberté d'installation régulée, qui permettra à ceux qui ont le diplôme nécessaire d'ouvrir leur étude ou leur cabinet là où il y a des besoins, sans déstabiliser les professionnels aujourd'hui installés.

Le deuxième exemple que je voudrais prendre, c'est celui du travail du dimanche. L'enjeu, c'est d'abord de permettre d'ouvrir les commerces là où il est certain que cela créera de l'activité et des emplois, dans les zones touristiques internationales et dans les grandes gares. Nous voulons également donner plus de

liberté. Aux maires en particulier, pour qu'ils puissent autoriser les commerces de leurs communes à ouvrir douze dimanches par an, au lieu de cinq actuellement. Enfin, nous souhaitons rendre notre système plus juste pour les salariés, en garantissant partout que travailler le dimanche devra dorénavant donner lieu à une compensation salariale : en l'absence d'accords sur le volontariat ou sur le niveau de la compensation salariale, le magasin restera fermé.

Voilà, la philosophie et l'ambition de ce projet de loi : il sera synonyme de progrès. Il n'enlèvera rien à aucun Français. Ces réformes, nous devons les faire pour nous-mêmes, pour donner à notre jeunesse les moyens de choisir son destin, pour redonner aux Français, aux patrons de PME, aux salariés, aux chômeurs, aux innovateurs, à tous ceux qui se sentent empêchés par le système, la possibilité d'entreprendre, d'investir, de travailler, d'accéder à des droits réels. ●



PROFESSIONS RÉGLEMENTÉES, PROFESSIONS DU DROIT : POUR UNE JUSTE MESURE

Par Philippe HOUILLO

- ▶ Député UMP du Val-d'Oise
- ▶ Membre de la commission des Lois constitutionnelles, de la Législation et de l'Administration générale de la République de l'Assemblée nationale
- ▶ Maire de Pontoise



Monsieur Montebourg, alors ministre de l'Économie, échouant dans le « redressement productif », annonce en juillet 2014 qu'il va rendre aux Français 6 milliards d'euros de pouvoir d'achat captés sur les professions réglementées. Pour cette opération de communication, il exhume un rapport de l'IGF qui estime que ces professions sont trop rentables. Monsieur Macron, nouveau ministre de l'Économie, reprend ce projet tout en reconnaissant avec la quasi-totalité des économistes que la réforme ne générera en aucun cas les 6 milliards d'euros de restitution de pouvoir d'achat escomptés. Madame Taubira, Garde des Sceaux, exprime elle-même ses réserves voire son désaccord. Les professionnels se plaignent du défaut de concertation.

C'est dans ce contexte que la commission des Lois de l'Assemblée nationale a souhaité créer une mission d'information dont j'ai eu l'honneur d'être le vice-président et le co-rapporteur aux côtés de Madame Untermaier, présidente-rapporteuse. À l'issue de l'audition de l'ensemble des membres des professions concernées, nous avons formulé 20 propositions, dont 13 communes aux 2 rapporteurs :

- Officiers publics ou ministériels : Huissiers/notaires/commissaires-priseurs judiciaires : Établir une carte des zones carencées et combler à due concurrence sans liberté d'installation ce qui aboutirait à une paupérisation et donc à une baisse des compétences, de la déontologie et de la juste mesure du coût. Subsidairement, si la liberté d'installation était maintenue, l'indemnisation doit être à la charge de l'État.
- Notaires : Suppression des clerks habilités. Refus des tarifs « corridors ». Sans préjudice des difficultés techniques, le coût d'un acte d'un officier public ou ministériel doit être le même sur l'ensemble du territoire.
- Avocats : Postulation : contrairement à la rapporteure qui a préconisé une expérimentation, je souhaite maintenir l'actuelle territorialité de la postulation pour éviter les concentrations et la disparition de barreaux qui assurent le maillage territorial. En revanche, nous nous sommes prononcés pour la suppression du tarif de la postulation, sauf en matière de ventes judiciaires de meubles ou d'immeubles. Rejet du statut d'avocat en entreprise, le lien de subordination étant incompatible avec l'indépendance de l'avocat.

- Création d'une profession unique de l'exécution judiciaire : le commissaire de justice : Alors que la rapporteure s'est dite favorable à la création d'une profession unique, j'ai souhaité me prononcer contre ce projet car les 3 professions n'ont rien à voir entre elles.

De manière transversale, nous estimons essentiel de réaffirmer l'autorité du ministère de la Justice pour gérer ces différentes professions et avancer vers l'interprofessionnalité entre les différentes professions, en autorisant entre elles les sociétés civiles de moyens dans le respect de la déontologie de chaque profession. La mission a adopté le rapport à l'unanimité et la commission des Lois a voté à la quasi unanimité sa publication.

« Nous avons un souci de la mesure, de la préservation de ces professions car tout le monde s'accorde à reconnaître qu'elles constituent un secteur efficace »

Si je devais résumer l'esprit de ce rapport, j'emploierais deux verbes : « adapter » et « préserver ». Nous ne disons pas bien entendu, qu'il ne faut rien réformer. Mais nous avons également un souci de la mesure, de la préservation de ces professions car tout le monde s'accorde à reconnaître qu'elles constituent un secteur efficace, voire excellent qui marche bien. C'est précisément l'esprit de ces travaux parlementaires dont il est à noter que le projet de loi « activité et croissance » ne tient, pour l'essentiel, pas compte. ●



LOI MACRON, ET APRÈS ? LES ENJEUX DE DEMAIN.

par Patrick SANNINO

Président de la Chambre nationale des huissiers de justice



Plusieurs commentateurs ont considéré, à juste titre, que l'année 2014 a été l'*annus horribilis* des professions réglementées du droit.

Cette observation est particulièrement adaptée aux huissiers de justice.

treprises comme consommateurs ? Comment saurons-nous permettre à la France de jouer un rôle de premier plan dans le secteur juridique en Europe ? Comment aider notre pays à accompagner la révolution numérique que nous vivons, et qui s'accélèrera dans les prochaines années ?

Ce sont autant d'enjeux que le projet de loi évoque, sans forcément pouvoir y répondre de façon exhaustive, et dans lesquelles les professions devront prendre leur part, au-delà de la défense de leurs intérêts sectoriels.

L'après loi Macron commence aujourd'hui.

La conférence de presse de Monsieur Arnaud Montebourg, ministre de l'Economie, le 10 juillet dernier, la publication du rapport de l'Inspection générale des finances et sa préconisation de la suppression de la signification par acte d'huissier de justice : autant de menaces qui nous ont contraint à nous mobiliser, pour la première fois dans notre histoire, pour la défense des principes que nous considérons essentiels et allant du refus d'une financiarisation de la Justice jusqu'à la nécessité de préserver l'accès pour tous au droit, dans tous les territoires de la République.

Dans ce combat pour la défense des principes essentiels de notre droit continental, les huissiers de justice n'ont pas été pour autant les défenseurs des rentes d'un autre temps. Ils ont choisi d'être les acteurs d'une modernisation de leur profession et s'inscrire ainsi dans l'effort collectif engagé par notre pays pour le redressement de notre pays.

Au moment où ces lignes sont écrites, le projet de loi « **Croissance et activité** » n'en est qu'au début de son chemin parlementaire.

Pour autant, l'ampleur des discussions qui ont entouré son élaboration, après l'absence de concertation initiale, place désormais tous les acteurs concernés (Gouvernement, partis politiques, professions) face à leurs responsabilités.

Quels moyens saurons-nous identifier pour permettre un accès plus facile des jeunes au marché de l'emploi, dans les secteurs juridiques, sans pour autant mettre en danger les structures existantes ? Comment saurons-nous travailler ensemble, dans une interprofessionnalité harmonieuse, pour répondre davantage aux besoins des justiciables, en-

Afin de renforcer la réflexion juridique et économique et d'influer davantage sur les arbitrages des pouvoirs publics, la Chambre nationale des huissiers de justice a décidé de s'associer à un nouveau *think tank* indépendant, l'Institut Aristoclès, qui sera lancé en mars prochain.

Un centre de règlement amiable des litiges, soutenu par la Chambre nationale des huissiers de justice, permettra à tous les huissiers de justice médiateurs, d'aider les particuliers et les entreprises dans le règlement de leurs conflits. Ce centre s'appuie sur une plateforme informatique, inédite aujourd'hui en France, développée en partenariat avec le centre de cyber-justice de l'Université de Montréal. Le centre sera lancé en avril prochain.



UNE LOI AU SERVICE DE TOUS

Par Jean-Yves CAULLET

- ▶ Député SRC de l'Yonne
- ▶ Membre de la commission du Développement durable et de l'Aménagement du territoire de l'Assemblée nationale
- ▶ Membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi pour la croissance et l'activité
- ▶ Maire d'Avallon



Le projet de loi « croissance et activité » vient d'être examiné à l'Assemblée nationale par la commission spéciale créée à cet effet, et sera débattu en séance à partir du 26 janvier. Avant même sa publication, ce texte a suscité de nombreux débats voire des positions parfois très tranchées en le réduisant à tel ou tel aspect. Or, avec plus de 100 articles, le texte est dense, technique et apporte des propositions pour développer l'activité dans plusieurs secteurs. Il est porté par une équipe de huit rapporteurs coordonnés par un rapporteur général qui ont fait un important travail d'auditions et de consultations complété par les remontées des contacts de terrain.

L'enjeu de ce projet est de démontrer qu'il est possible, qu'il est indispensable même, de conjuguer progrès social et agilité économique, simplification et efficacité du droit et de battre en brèche la thèse ultralibérale qui prétend que la seule façon de saisir les opportunités économiques d'avenir est d'accepter la régression sociale et environnementale.

Cette loi est au service de tous !

Au service des salariés : développement de l'épargne sala-

« L'enjeu de ce projet est de démontrer qu'il est possible, qu'il est indispensable même, de conjuguer progrès social et agilité économique, simplification et efficacité du droit »

riale, réduction des délais de la justice du travail, rénovation de l'actionnariat salarié, lutte contre les fraudes au détachement des travailleurs, incitation à l'embauche de personnes handicapées, refondation du cadre de l'ouverture des commerces le dimanche. Sur ce dernier point, il faut rappeler qu'il ne s'agit pas du travail dominical en général pour lequel de très nombreux métiers (tourisme, services de santé, sécurité, transports, culture...) sont concernés, mais d'adapter une situation disparate et inégalitaire dans le domaine du commerce. Les principes du repos dominical et du volontariat sont réaffirmés, de nouvelles garanties et compensations sont apportées aux salariés et le commerce traditionnel sera mieux protégé des dérives possibles. La définition de nouvelles zones touristiques internationales (ZTI) permettra de répondre au développement du tourisme international en soirée

et le dimanche.

Au service des entreprises parce qu'elle va permettre de poursuivre la mise en place de mesures de simplification pour la vie des entreprises : identifiant électronique unique, sécurisé et authentifié de l'entreprise, allègement des obligations comptables des TPE pendant leur mise en sommeil, un meilleur accompagnement des entreprises en difficulté pour leur donner plus de temps et d'ouverture du capital ; l'extension, sur la base des expérimentations en cours, du certificat de projet et de l'autorisation unique pour donner de la lisibilité aux porteurs de projets. Toutefois, des garanties devront être apportées afin de réaffirmer la légitimité du droit essentiel à l'environnement que certains veulent mettre en cause en arguant de sa complexité.

Au service des consommateurs : développement du transport collectif par car sans remettre en cause le service public, meilleur contrôle des tarifs de péages autoroutiers, réduction des délais et des coûts d'obtention du permis de conduire. C'est aussi un accès au droit qui sera facilité grâce à une installation plus ouverte pour les notaires, huissiers de justice et commissaires-priseurs et une transparence tarifaire plus grande pour le consommateur, en garantissant le maillage territorial, l'équilibre économique des professions concernées et la sécurité juridique des actes qu'elles assurent.

Le travail en commission, très dense, a permis de faire évoluer le texte, dans un dialogue constructif avec le Gouvernement.

Le débat parlementaire permettra de parachever ce travail original de co-construction législative qui permet d'entrevoir pour sa conclusion une majorité, au-delà des clivages et des postures, caricatures de la démocratie parlementaire aux yeux de l'immense majorité de nos concitoyens. ●



7 BONNES RAISONS DE RETIRER LA LOI MACRON OU DE VOTER CONTRE

Par Marie-Noëlle LIENEMANN

- Sénatrice socialiste de Paris
- Membre de la commission des Affaires économiques du Sénat
- Secrétaire de la délégation sénatoriale aux entreprises



Economiquement inefficace

Déréguler les professions juridiques, créer des lignes de cars «longue distance», faciliter les licenciements, privatiser les aéroports ou travailler le dimanche ne relancera pas l'activité. Là où ces «remèdes» ont été mis en œuvre, ils ont échoué. La plupart des créations d'emploi annoncées sont plus qu'hypothétiques et la plupart du temps provoquent des suppressions ailleurs, comme on le constate pour le travail du dimanche. Le conseil d'État dénonce d'ailleurs le manque de sérieux de l'étude d'impact.

Socialement destructeur

Le droit sur le travail du dimanche, le travail de nuit, les conditions de licenciement, mais aussi les prud'hommes, l'inspection du travail et même de la nature juridique du contrat de travail, sont remis en cause. Supprimer l'examen par l'administration des licenciements économiques de moins de 10 salariés dans les entreprises de plus de 50 entraînera des vagues de petits licenciements collectifs successifs. Les obligations de reclassement pour les plans sociaux seront regardées au niveau des moyens de l'entreprise et non de son groupe. Fragiliser les salariés ne renforcera pas l'activité du pays.

Vision anglo-saxonne contre logique républicaine

Le projet de loi prévoit la privatisation de certains aéroports. On refait l'erreur des autoroutes et cela va coûter cher au budget de l'État. Pour des sommes dérisoires immédiates, on se prive de recettes futures et on met en cause notre souveraineté et l'esprit de service public.

La dérégulation des professions réglementées, la possibilité à des cabinets juridiques d'être détenus par des fonds financiers internationaux, nous fait basculer vers un système anglo-saxon avec des conséquences néfastes pour les usagers. Il faudrait plutôt mieux réglementer ces professions pour ouvrir leur accès aux jeunes, s'attaquer à certaines rentes de situation. Nul besoin de s'en remettre à l'Autorité de la concurrence pour surveiller le bon fonctionnement de l'exercice du droit.

« Le conseil d'État dénonce le manque de sérieux de l'étude d'impact »

De l'économie de marché à la société de marché

La domination de Bercy sur les autres administrations, de la justice, du travail, devient écrasante. Le consommateur prime sur le salarié, la concurrence prime sur l'intérêt général et social. Accéder à un emploi deviendrait une sorte de privilège, justifiant d'accepter de faibles salaires, une hyper flexibilité, le temps partiel subi. Cette pression libérale aboutit à une explosion des travailleurs pauvres et un affaiblissement des classes moyennes.

Un déni de démocratie

La gauche a toujours contesté le gouvernement par ordonnance : pas moins de 19 sont prévues au prétexte d'une urgence injustifiée. Les représentants du peuple devraient légiférer pleinement sur tous ces domaines.

Alignement sur l'idéologie libérale européenne

Cette loi n'a en fait pas d'autre but que de troquer la mise en œuvre des pseudos «réformes structurelles» contre une bienveillance de la Commission européenne face à nos déficits.

Au moment où les peuples européens rejettent de plus en plus cette vision, la France ferait mieux de reprendre l'offensive pour une réorientation de l'UE, que de céder aux sirènes de ses dirigeants actuels.

Voter contre la loi Macron, c'est refuser cette logique et exiger une stratégie de sortie de crise par le haut.

Une autre voie est possible

Je propose depuis mi-2013 le lancement d'un plan de relance de la croissance pour sortir de la logique « austéritaire ». Au moment où l'euro, le prix du pétrole, les taux d'intérêt baissent, c'est plus facile et plus nécessaire. Il faut relancer la croissance intérieure, accélérer l'investissement, pour regagner de la souveraineté économique et relocaliser en modernisant, bref redresser le pays dans la justice. ●



VOTER POUR, UNE AUTRE MANIÈRE DE FAIRE DE LA POLITIQUE

Par **Hervé MARITON**

- ▶ Député UMP de la Drôme
- ▶ Membre de la commission des Finances, de l'Économie générale et du Contrôle budgétaire de l'Assemblée nationale
- ▶ Maire de Crest



Je vote en faveur de la loi Macron : parce qu'elle reprend certaines de mes propositions, parce qu'elle est utile ; mon vote exprimera aussi une autre manière, particulièrement justifiée aujourd'hui, de faire de la politique.

Cette loi n'est pas la « loi du siècle », les socialistes eux-mêmes le reconnaissent, elle ne suffira pas au redressement économique de notre pays, elle ne comporte pas des mesures indispensables que la droite devra proposer et mettre en œuvre, pour la fin des 35h, pour une véritable réforme des retraites, pour une baisse des impôts autorisée par un effort courageux d'économies budgétaires et de réforme des politiques publiques. Le bilan économique de la gauche est un échec et le devoir d'alternance sera particulièrement exigeant.

Pour autant, oui, je vais voter pour des mesures, pour partie, proposées par moi-même, au fil de mes travaux parlementaires. Je ne sais pas, comme député de l'opposition, voter contre des lois proposées par le Gouvernement, alors que, lorsque j'étais dans la majorité, je les avais proposées et que le Gouvernement

s'y était opposé. Oui, la libéralisation du transport par autocar est bienvenue. C'est un mode de transport, pour certaines liaisons, rationnel, écologique. Il était absurde que le ministre des Transports de l'époque me répondît que ce n'était pas conforme au modèle social français ! Modèle social français, que de choses ne fait-on pas en ton nom ! Oui, j'avais proposé, dans le but d'améliorer la gouvernance du secteur autoroutier (plutôt que les moulinets démagogiques multipliés par l'actuel Gouvernement), d'étendre les compétences de l'Autorité de régulation des activités ferroviaires à d'autres modes de transport. Que voulez-vous, pour un élu de droite, il ne me paraît pas absurde de proposer et soutenir l'ouverture du capital d'entreprises publiques. Et des démonstrations de certains collègues de l'opposition en sens inverse me laissent perplexe. Sans doute, doit-on regretter, faute de capitaux, l'insuffisance des offres françaises, comme pour l'aéroport de Toulouse, c'est un autre débat...

« La politique a besoin de cohérence, de sincérité, d'authenticité. Alors oui, je vote pour ce texte et je poursuis mon chemin d'opposant »

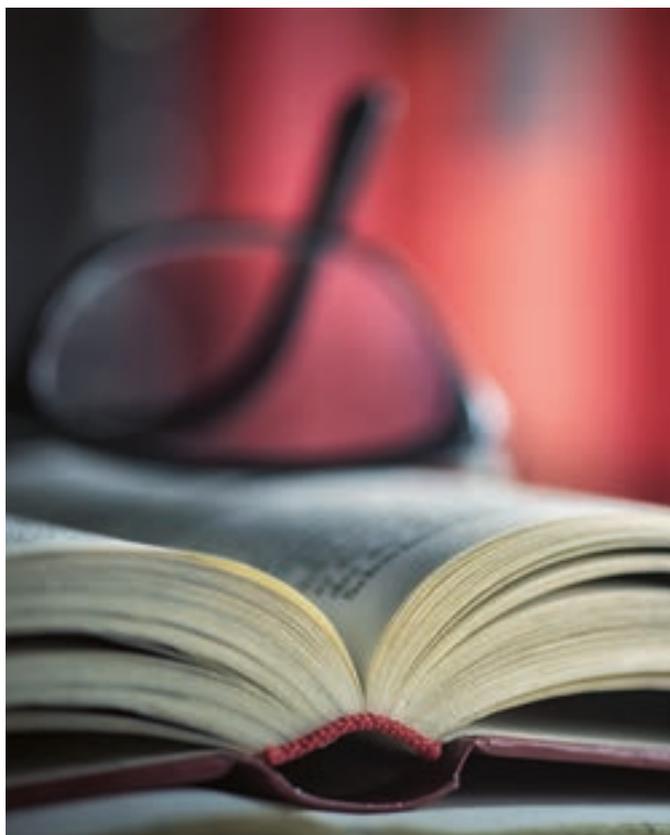
J'ai demandé, comme rapporteur du budget de l'écologie, ce qu'était la réalité du choc de simplification. Le ministère m'a d'abord répondu que le mot était tabou, que l'on devrait se contenter de « modernisation ». Le texte contient des mesures de simplification. Je prends.

Alors oui, aucune de ces mesures ne révolutionnent la France, mais elles sont utiles, alors je les vote.

Est-il utile aussi de poser l'enjeu des professions réglementées ? Je le pense. Les dispositions, issues du travail de la commission spéciale, sont assurément perfectibles. Elles ne me paraissent pas inutiles. Je suis enfin tout à fait opposé à la banalisation du travail du dimanche. Mais répondre à la particularité des zones touristiques est justifié. Confier aux maires, dans le respect de la logique de subsidiarité, la responsabilité d'un choix raisonnable me paraît aussi une approche responsable.

Voter pour ce texte est aussi pour moi une autre manière de faire de la politique.

Assumer une addition de petites mesures et pas seulement revendiquer une grande vision. Rechercher le concret, les réponses micro-économiques, sans oublier l'urgence d'une orientation macro-économique cohérente. Cesser aussi le jeu de rôle dans lequel, trop souvent, la politique s'enferme. J'ai assisté à quelques échanges savoureux en commission... Évitions les arguments réversibles ! Interrogeons-nous quand nos réponses reprennent l'analyse et le vocabulaire des communistes ou des frondeurs ! Oui, la sécurité juridique apportée pas les notaires est particulièrement appréciable. Mais que veut dire le slogan « le droit n'est pas une marchandise », si ce n'est qu'il sonne comme du Besancenot ! La politique a besoin de cohérence, de sincérité, d'authenticité. Alors oui, je vote pour ce texte et je poursuis mon chemin d'opposant et j'aspire, plus que jamais, à construire un projet économique à la hauteur des besoins de la France. La tâche est immense ! ●



UN TEXTE POUR LIBÉRER L'AVENIR

Par **Christophe CASTANER**

- ▶ Député SRC des Alpes-de-Haute-Provence
- ▶ Membre de la commission des Finances, de l'Économie générale et du Contrôle budgétaire de l'Assemblée nationale
- ▶ Maire de Forcalquier



Le projet de loi, dense mais exigeant, a fait couler beaucoup d'encre et nombreux sont ceux qui ont fait du travail du dimanche et des professions réglementées autant de preuves, en définitif fallacieuses, de son inefficacité. Aussi se demande-t-on ce qui n'a pas encore été écrit sur le texte. Je répondrai en un mot : l'essentiel. Car si certains sujets cristallisent les attentions du fait des débats remarquables qu'ils engendrent, d'autres sont des avancées majeures et méritent à cet égard mieux que des caricatures.

La loi s'est donné l'audacieuse ambition de tout mettre en œuvre pour favoriser la relance de la croissance. Cela passe indubitablement par l'emploi. Voilà pourquoi le texte fait grand cas des conditions de travail, de même qu'il accorde une attention toute particulière aux travailleurs afin que ces derniers soient mieux encadrés, mieux protégés et qu'ils trouvent toute leur place dans une entreprise qui remet au cœur de ses préoccupations la justice et le dialogue social. Aussi, je m'attarderai sur quelques exemples.

Premier exemple, le projet de loi protège et encadre en s'attaquant aux abus du recours aux « travailleurs détachés », ces salariés envoyés exercer dans un autre État membre par leur employeur. Les cotisations sociales appliquées étant celles du pays d'origine, elles permettent l'embauche d'une main d'œuvre à moindre coût dans des pays aux cotisations sociales bien plus élevées. Pour pallier ce phénomène, sorte de concurrence déloyale, le Gouvernement entend renforcer considérablement

les moyens de l'inspection du travail. En outre, le plafond des amendes sanctionnant ces abus sera revu à la hausse.

Ensuite, le projet de loi réinstaura de la justice en s'attendant à l'encadrement des retraites chapeau. Cette retraite dite « complémentaire » est régulièrement pointée du doigt lorsque quelques grands patrons font, non sans heurts, l'étalement des mirobolantes sommes qu'ils ont négociées. En réalité, le nombre de bénéficiaires est évalué entre 1 et 3 millions de salariés répartis dans plus de 10 000 entreprises. Les critères déterminant cette prestation sont si peu clairs qu'ils sont à l'origine d'une grande disparité entre ceux qui en bénéficient. Aussi, le texte s'applique à y instaurer davantage de transparence et un suivi plus précis pour que soient réduites ces inégalités de traitement.

Enfin, le projet de loi réinstaura et valorise le dialogue social au sein des entreprises. Il traduit par des mesures législatives les propositions formulées dans le rapport du Conseil d'orientation de la participation, de l'intéressement, de l'épargne salariale et de l'actionnariat salarié (Copiesas) que j'ai eu l'honneur de présider. C'est donc fort de la conviction selon laquelle la richesse première de l'entreprise, ce sont ses salariés et que leur association à la performance de l'entreprise est une priorité pour leur efficacité économique, que le texte met en œuvre la réforme de l'épargne salariale autour de trois axes : simplification, élargissement et financement de l'économie des PME.

« La loi Croissance et activité met au centre de son projet cette valeur fondamentale du socialisme qu'est le travail »

La loi « Croissance et activité » met au centre de son projet cette valeur fondamentale du socialisme qu'est le travail. Elle est la condition de la réalisation de chacun, la promesse des lendemains meilleurs pour notre pays. Cette loi est une immense source d'espoir et l'accueil zélé qu'elle suscite est la seule preuve que je retiendrai sur le rôle qu'elle tiendra pour les Français : un texte qui, en revendiquant les moyens pour libérer la croissance, sera en définitif celui qui parviendra à libérer l'avenir. ●



TRIBUNES

AFFAIRES FINANCIÈRES



Depuis la crise de 2008, les États ont pris conscience de la nécessité de s'attaquer à la fiscalité dérégulée et à l'évasion des capitaux. Comment mieux maîtriser les circuits financiers ? Des dispositifs se mettent peu à peu en place à tous les échelons, français et européen.

30 milliards d'euros d'actifs détenus illégalement à l'étranger par des contribuables français ont été repérés par la cellule de régularisation STDR, Service de traitement des déclarations rectificatives. Aujourd'hui, près de 2 milliards d'euros sont revenus dans les caisses de l'État, et plus de 30 000 dossiers attendent d'être traités. La fin du secret bancaire suisse, mais aussi l'échange de données bancaires imposé par les USA puis l'Europe, rendent la fraude de plus en plus difficile pour un contribuable.

Le renforcement de la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales internationales a beaucoup gagné de l'initiative États-unienne lancée en 2010, appelée « loi Fatca » pour Foreign Account Tax Compliance Act. Le Congrès décidait alors de sanctionner unilatéralement - via une surtaxe de 30% - les banques présentes sur leur territoire qui ne déclareraient pas les avoirs détenus à l'étranger par des citoyens américains. Un accord signé fin 2013, puis une loi cet été, permettent désormais l'échange d'informations entre les autorités française et américaine. L'Europe a suivi le même chemin puisqu'au printemps dernier, les vingt-huit ont acté l'échange automatique d'informations afin de lutter contre l'évasion fiscale. Impossible, désormais, d'échapper à l'impôt dans son pays d'origine au sein de l'Union.

Reste à trouver la parade pour éviter les montages dont sont capables, grâce à leurs moyens, les grosses organisations. Sur cet aspect, les ministres européens des Finances viennent d'adopter une clause « anti-abus » dans la directive « sociétés mères-filiales ». Cette clause vise à empêcher certains groupes de faire de l'optimisation fiscale, voire d'échapper totalement à l'impôt, en rapatriant les bénéfices reçus de filiales dans des États membres dont les taux d'imposition seraient supérieurs. Les États ont jusqu'à fin 2015 pour transposer ces nouveaux textes dans leurs législations nationales.

Marjolaine Koch

FATCA ET LES AVANCÉES EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE L'ÉVASION FISCALE

Par Michèle ANDRÉ

- ▶ Sénatrice socialiste du Puy-de-Dôme
- ▶ Présidente de la commission des Finances, de l'Économie générale et du Contrôle budgétaire du Sénat
- ▶ Rapporteuse du P.J.L de ratification de l'accord du 14 novembre 2013 sur la mise en œuvre de la loi Fatca
- ▶ Conseillère générale du Puy-de-Dôme



La lutte contre l'évasion fiscale internationale a connu, ces deux dernières années, des avancées considérables. Ces progrès doivent être mis au crédit des États du G20 qui, avec la crise économique, ont pris conscience de la nécessité de mettre fin à l'érosion de leurs bases fiscales, après des années de légèreté sur le sujet.

Le passage à l'échange automatique d'informations fiscales constitue l'une des avancées majeures. Celui-ci est bien plus efficace que l'actuel échange à la demande, car il ne dépend pas de la bonne volonté des partenaires, souvent tentés de s'abriter derrière un vice de procédure pour ne pas révéler l'identité des contribuables indécents.

L'échange automatique est aujourd'hui en passe de devenir la nouvelle norme internationale. Le 29 octobre 2014 à Berlin, près d'une centaine de pays, dont tous les membres du G20, se sont engagés à mettre en œuvre le standard développé par l'OCDE d'ici à 2017 ou 2018. Au niveau de l'Union européenne, l'année 2014 a été marquée par la révision de la directive « épargne » de 2003 et de la directive « coopération administrative » de 2011, afin d'étendre le champ de l'échange automatique à l'ensemble des revenus. Le recul du secret bancaire fait déjà sentir ses premiers effets, visibles par exemple dans les excellents résultats du « service de traitement des déclarations rectificatives » (STDR).

Or l'échange automatique, autre nom de la transparence fiscale, n'aurait jamais vu le jour sans la loi « Fatca » (*Foreign Account Tax Compliance Act*), adoptée par le Congrès des États-Unis en 2010. Celle-ci oblige les banques du monde entier à transmettre au fisc américain toutes les informations dont elles disposent sur les contribuables américains, sous peine d'une retenue

dissuasive de 30 % des flux concernés.

Certes, la méthode employée par les États-Unis est un peu contestable : à l'origine, la loi Fatca était un instrument unilatéral et extraterritorial, qui ne laissait tout simplement aucun choix aux pays et banques partenaires. Pour ce qui concerne la France, notons toutefois que l'accord signé par la France et les États-Unis le 14 novembre 2013, pour lequel j'ai été rapporteure, vise précisément à pallier les excès et les faiblesses du dispositif d'origine. Ainsi, la transmission des données se fera de manière centralisée, via l'administration fiscale et non les banques, ce qui rend le dispositif compatible avec le nouveau standard international.

Surtout, l'accord prévoit une réciprocité des échanges d'informations. Il est vrai qu'une incertitude demeure sur l'étendue de celle-ci, dans la mesure où certains élus américains bloquent actuellement la transmission du solde des comptes. Mais dans l'attente de la levée de cet obstacle, à laquelle les États-Unis se sont engagés, toutes les autres informations peuvent être transmises : identité du contribuable, revenus versés, nom de la banque etc.

« Grâce à l'action de la France et de ses partenaires européens, la loi Fatca est passée d'un dispositif imposé à un accord négocié »

Grâce à l'action de la France et de ses partenaires européens, la loi Fatca est passée d'un dispositif imposé à un accord négocié, et a permis de considérables avancées sur la voie de l'échange automatique. C'est la preuve qu'il est possible de faire changer les choses. Tâchons maintenant de poursuivre notre action sur l'autre bataille de la fiscalité internationale : la lutte contre l'optimisation fiscale agressive des multinationales, à laquelle s'attachent aujourd'hui l'OCDE et l'Union européenne. ●



ÉVASION FISCALE : TRAITONS LE PROBLÈME EN AMONT

Par Philippe DOMINATI

- ▶ Sénateur UMP de Paris
- ▶ Membre de la commission des Finances du Sénat
- ▶ Président de la commission d'enquête sur l'évasion des capitaux et des actifs hors de France et ses incidences financières



En 2012, j'ai présidé la commission sénatoriale d'enquête sur l'évasion des capitaux et des actifs hors de France et ses incidences fiscales, demandée par la majorité de gauche et dont le rapporteur était Eric Bocquet, sénateur communiste du Nord. Plusieurs points ont été abordés lors des travaux de cette commission et notamment les actions menées au niveau européen et français pour éviter l'évasion des capitaux. Les conventions fiscales internationales s'inscrivent pleinement dans la lutte contre l'évasion fiscale, en permettant l'échange d'informations entre la France et les autres pays. Elles préviennent l'évasion et la fraude fiscales en matière d'impôt sur le revenu et d'ISF, mais aussi de droits de succession et de donations, clarifient la situation des résidents français à l'étranger, en évitant la double imposition des revenus, ainsi que la définition de la résidence fiscale pour éviter tout contentieux avec le fisc français. Un rapport du Conseil des prélèvements obligatoires (CPO) de 2007 notait que la coopération internationale se développait mais restait insuffisante, et que les services de contrôle pouvaient parfois se retrouver « démunis » pour obtenir des informations lors d'opérations économiques transfrontalières. A l'occasion du krach de 2008, la communauté internationale, notamment sous l'impulsion du président Nicolas Sarkozy lors des sommets du G20 de Londres et de Pittsburgh en 2009, a fait de la transparence fiscale et de l'amélioration de la coopération dans ce domaine une de ses priorités, et les accords internationaux dans ce domaine se sont fortement multipliés. Le rapport final de la commission d'enquête, adopté à l'unanimité, a reconnu l'action du Gouvernement lors de ces années de crise.

« Lutter efficacement contre l'évasion fiscale, ce n'est donc pas trouver des remèdes a posteriori, c'est au contraire la prévenir, en s'attaquant aux raisons poussant nos compatriotes à s'expatrier. »

Le problème de l'évasion fiscale doit aussi être appréhendé en amont. La réalité, c'est que nous vivons dans un environnement fiscal concurrentiel. Si notre fiscalité est punitive ou confiscatoire, grande peut être la tentation de placer dans des pays plus compétitifs ses économies. Je rappelle que la France a atteint en

2014, le niveau record de prélèvements obligatoires à hauteur de 46,1% du PIB. S'agissant du montant des pertes fiscales liées à cette expatriation, en mars 2007, dans son rapport sur la fraude aux prélèvements obligatoires, le CPO estimait son montant de 29 à 40 milliards d'euros par an. Le rapport de la commission d'enquête que j'ai présidée évalue lui, le montant minimal de l'expatriation fiscale entre 30 et 36 milliards d'euros. Mais ce montant pourrait atteindre un chiffre supérieur à 50 milliards d'euros. Lutter efficacement contre l'évasion fiscale, ce n'est donc pas trouver des remèdes a posteriori, c'est au contraire la prévenir, en s'attaquant aux raisons poussant nos compatriotes à s'expatrier. S'il semble naturel de s'inquiéter des pertes de recettes fiscales résultant de tricheries, je pense que nous devrions consacrer au moins autant d'énergie à mesurer les pertes de substance financière et de dynamisme économique que nous occasionne une fiscalité décrite dans le rapport de la commission d'enquête comme l'une des plus lourdes d'Europe et, par conséquent, du monde. ●



LUTTER CONTRE LA DÉLINQUANCE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE : RÉAFFIRMER LE RÔLE ET LA LÉGITIMITÉ DE LA PUISSANCE PUBLIQUE

Par Sandrine MAZETIER

- ▶ Députée SRC de Paris
- ▶ Vice-présidente de l'Assemblée nationale
- ▶ Membre de la commission des Lois constitutionnelles, de la Législation et de l'Administration générale de la République de l'Assemblée nationale



La fraude fiscale et plus largement la délinquance économique et financière ont trop longtemps rongé notre République, parfois même dans les plus hautes sphères de l'État. C'est pourquoi, il est nécessaire que la puissance publique emploie contre elle des moyens à la hauteur de l'enjeu. A elle seule, la fraude fiscale représenterait ainsi en France entre 60 et 80 milliards d'euros par an. Son coût tant budgétaire que symbolique est énorme pour la société. Les États doivent donc réaffirmer, plus que jamais, leur rôle prééminent en coopérant pour définir et adopter des règles d'action, en les mettant en place efficacement et en réprimant sévèrement ceux qui s'y soustraient.

D'une part, il faut lutter contre la fraude fiscale des particuliers. À ce titre, la mise en œuvre de l'échange automatique des informations fiscales et bancaires entre les États, initié par le *Foreign Account Tax Compliance Act* (Fatca) américain en 2010 et repris par l'Union européenne en 2014, constitue une avancée emblématique. Toutefois, un tel dispositif ne pourra être vraiment effectif que si tous les pays adoptent une norme commune de recensement des données bancaires, à l'image du Fichier des comptes bancaires et assimilés (Ficoba) en France, afin de croiser leurs informations.

La France a renforcé son

arsenal législatif grâce à la loi relative à la lutte contre la fraude fiscale et la délinquance économique et financière, dont j'ai été la rapporteure. Voté en 2013, ce texte a renforcé les moyens d'investigation pour la justice, la police, l'administration fiscale et a alourdi les sanctions à l'encontre des fraudeurs. La création du Service de traitement des déclarations rectificatives a permis d'ores et déjà de rapatrier plus de 2 milliards d'euros dans les caisses de l'État. Et plus de 30 000 dossiers sont en traitement.

D'autre part, il faut combattre les phénomènes d'optimisation fiscale en incitant les acteurs économiques à respecter l'esprit de la loi au lieu de la contourner pour des raisons fiscales. Si les grandes firmes de l'économie numérique sont réputées dans ce domaine, d'autres entreprises se rendent coupables de ces pratiques comme l'ont montré les révélations du scandale financier *Lux Leaks*. Les réponses existent. Fin 2014, l'OCDE a présenté les préconisations de son projet BEPS et l'Union européenne a étendu à tous ses États membres le mécanisme du rescrit fiscal permettant à une entreprise de demander à l'avance comment sa situation fiscale sera traitée dans un pays. Je me suis investie dans cette lutte en intégrant aux lois de finances des amendements qui ont alourdi les sanctions pour manquement aux

obligations déclaratives en matière de prix de transferts.

Mais il demeure des progrès à accomplir. Il faut établir la transparence des trusts, ces instruments opaques qui masquent la traçabilité des fonds que certains dissimulent. Il faut également instaurer une obligation de territorialité de l'impôt afin que les entreprises internationales contribuent fiscalement dans le pays où la richesse a été produite. Enfin, l'amélioration des relations entre l'administration, les particuliers et les entreprises, ainsi que la stabilité des règles fiscales, doivent constituer le socle pérenne d'un système efficace et équitable.

Les États doivent affirmer ces principes et être capables d'intervenir pour dissuader ceux qui veulent y échapper. C'est ainsi qu'ils répondront à l'exigence d'une démocratie moderne, celle d'une société où la justice sociale passe par la démonstration que tous les citoyens sont égaux devant la loi. ●

« Il faut instaurer une obligation de territorialité de l'impôt afin que les entreprises internationales contribuent fiscalement dans le pays où la richesse a été produite »



MAINTENIR L'ACTION DE L'ÉTAT ET RETROUVER UNE CONCURRENCE NON FAUSSÉE ENTRE LES ENTREPRISES

Par Eric ALAUZET

- ▶ Député écologiste du Doubs
- ▶ Membre de la commission des Finances, de l'Économie générale et du Contrôle budgétaire de l'Assemblée nationale
- ▶ Conseiller municipal délégué de Besançon



Au mois de novembre 2014, les plus grandes puissances mondiales se sont engagées, lors du G20 de Brisbane, à mettre en œuvre les mesures contre la fraude et l'optimisation fiscale des multinationales proposées par l'OCDE. Dans une période où les comptes des États sont mis à rude épreuve et où l'argent public se fait rare, chacun comprend qu'il n'est plus acceptable qu'au niveau mondial 32 000 milliards de dollars reposent dans des paradis fiscaux. En France, alors que chaque citoyen est appelé à faire des efforts importants et que le Gouvernement projette une réduction des dépenses publiques de 50 milliards d'euros entre 2015 et 2017, la fraude et l'optimisation fiscale font perdre chaque année à l'ensemble des Français une somme équivalente.

Le 6 décembre 2013, la majorité a adopté une loi relative à la lutte contre la fraude et la grande délinquance financière. Cette loi a durci les sanctions à l'égard des fraudeurs et renforcé la

protection des lanceurs d'alerte contre toute discrimination ou licenciement. Les lanceurs d'alerte jouent un rôle essentiel dans notre lutte contre la fraude. En effet ce sont eux qui ont révélé les ententes entre les grandes entreprises et le Luxembourg ou les pratiques de la banque HSBC. Cette loi a porté ses fruits puisque ce sont plus de 30 000 dossiers de repentis fiscaux que le ministère des Finances a traités en 2014. Les sommes en jeu sont colossales. En 2013, l'État français a ainsi récupéré 10,8 milliards d'euros grâce aux redressements fiscaux.

Néanmoins, après avoir durci notre législation face à la fraude des particuliers, il reste beaucoup à faire en ce qui concerne la fraude des multinationales. Les efforts importants consentis par l'État pour soutenir l'activité des entreprises (crédit d'impôt

« Nous devons aujourd'hui tracer une troisième voie : la lutte contre la fraude en adoptant une trajectoire européenne d'extinction de l'évasion fiscale, qui rendra réaliste celle de la réduction des déficits publics »

recherche, baisse de cotisations sociales, crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, réalisation d'infrastructures...) les « obligent » à payer leurs impôts.

Des solutions pour réduire l'optimisation fiscale des grandes entreprises existent. En priorité, renforcer la transparence. Ainsi, après les banques, les entreprises multinationales ayant des activités en France devront communiquer les informations suivantes : chiffre d'affaires réalisé dans chaque État où siège au moins une filiale, niveau d'impôt et nombre de salariés employés afin de mettre en évidence et dissuader les activités « fictives ». Il est aussi nécessaire de renforcer les sanctions en cas d'incitation à la fraude, ainsi que la transparence sur le calcul des prix de transfert. Enfin, on doit suivre l'exemple du Royaume-Uni qui a annoncé la mise en place d'une taxe de 25 % sur les « bénéfices détournés » par les grands groupes.

L'enjeu est clair : ne pas effondrer la dépense nécessaire à l'action et à l'investissement public et assurer une concurrence non faussée entre les entreprises. Entre les réductions drastiques des dépenses publiques ou les augmentations d'impôt, nous devons aujourd'hui tracer une troisième voie : la lutte contre la fraude en adoptant une trajectoire européenne d'extinction de l'évasion fiscale, qui rendra réaliste celle de la réduction des déficits publics. Ce n'est rien de moins pour le G20 qu'une question de sauvegarde de nos grandes démocraties. ●



chez FRANÇOISE

UN REPAS D'AFFAIRES, BESOIN D'ESPACES INTIMES, DE DISCRETION...
OU UN MOMENT DE DETENTE EN FAMILLE, UN GROUPE A ACCUEILLIR.

CHEZ FRANCOISE EST LE LIEU IDEAL ...

Profitez d'une cuisine traditionnelle française dans un cadre cosu,
au cœur de Paris, sous l'aérogare des Invalides.

NOS ESPACES

SALON DES PREMIERS MINISTRES
(de 20 à 45 personnes)



JARDIN D'HIVER
En groupe de 20 à 90 personnes
ou en individuel



LA SALLE DE RESTAURANT



NOUVEAUTÉ !!!

LE SALON ORSAY
Pour vos petits déjeuners ou repas
d'affaires...



Modulable de 10 à 60 personnes

PROGRAMMES DU DIMANCHE AU DEJEUNER :

Menu à 37.50 €
(1 entrée+ 1 plat + 1 dessert + une
bouteille de vin pour 2 + 1 café)

Menu pitchoun à 13.50 € *
(plat + dessert + boisson + surprise),
animation maquillage pour les enfants

AU DINER :
Laissez-vous aller à la tentation avec
les Marennes Oléron... Huîtres à
discretion..

Menu gastronome à 43 € et menu
champagne à 58 €

OFFRES GROUPES A partir de 38.50 € TTC

1 entrée + 1 plat + 1 dessert +
1 bouteille de vin pour 3 personnes
+ eaux minérales + 1 café

TOUS LES JOURS MIDI ET SOIR

MENU BONNE CONSCIENCE A 28 € TTC
(1 entrée + 1 plat
ou 1 plat + 1 dessert)

MENU PARLEMENTAIRE A 33 € TTC
(1 entrée + 1 plat + 1 dessert)
A LA CARTE
A partir de 45 € TTC

SOIREES MUSICALES LES SAMEDIS SOIR...

Menu gastronome à 43 € TTC
(1 entrée + 1 plat + 1 dessert
+ une bouteille de vin pour
2 personnes + 1 café)

Menu champagne 58 € TTC
(1 entrée + 1 plat + fromages +
1 dessert + une bouteille de
champagne pour 2 personnes + 1 café)

LES
PETITS PLUS
Service voiturier,
service vestiaire,
accès Wi-Fi
gratuit

Maison fondée en 1949
Aérogare des invalides
F-75007 PARIS - FRANCE
Tel : +33 (0)1 47 05 49 03

Ouvert tous les jours de 12h à 15h et de 19h à 0h00
Métro Invalides (Ligne 8,13), RER C
E-Mail : Info@chezfrancoise.com
WEB : <http://chezfrancoise.com>



Des administrateurs salariés dans les conseils : une opportunité



Le Collège des Bernardins, l'Institut Français des Administrateurs, le cabinet d'avocats Pinsent Masons et Réalités du Dialogue Social ont créé ensemble un programme d'observation et de suivi de la mise en œuvre de la loi relative à la présence des administrateurs salariés dans les conseils d'administration (loi de sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013).

La CFDT, la CFE-CGC, la CFTC, la CGT, FO, et l'UNSA, ainsi que l'AFEP et le Medef, se sont associés à ce projet.

L'objectif est de créer, dans la durée, un lieu d'échange et de partage entre les acteurs concernés, de rencontres et de mise en commun des pratiques développées, de valorisation d'actions réussies, d'expériences novatrices, afin d'accompagner la mise en œuvre de cette nouvelle loi et d'apprécier ses impacts sur la gouvernance, les relations sociales et la performance dans les entreprises concernées.

La loi du 14 Juin 2013 prévoit la nomination d'administrateurs salariés (représentants des salariés), avec voix délibérative, aux conseils d'administration (ou de surveillance) des grandes entreprises. Les sociétés concernées sont celles dont les effectifs totaux sont au moins égaux à 10 000 salariés dans le monde ou à 5 000 en France. Deux administrateurs salariés seront nommés pour les entreprises qui comptent plus de 12 administrateurs dans leur conseil, un dans les autres cas. L'objectif est de favoriser la prise en compte des points de vue des salariés dans les décisions. Cette représentation s'ajoute à celle des représentants du comité d'entreprise, qui eux n'ont qu'une voix consultative.

Pour les désignations des administrateurs salariés, la loi laisse le choix entre 4 modalités :

- Election par les salariés de la société et de ses filiales situées en France

- Désignation par le comité de groupe, le Comité Central d'Entreprise, ou le C.E.
- Désignation par la ou les organisations syndicales arrivées en tête aux élections
- Désignation par le Comité d'Entreprise Européen.

La nomination des administrateurs salariés doit être approuvée par une assemblée générale des actionnaires dans les 6 mois qui suivent la modification des statuts. Un crédit d'heure, une formation adaptée à l'exercice du mandat et une protection contre le licenciement sont également prévus dans la loi.

Le Collège des Bernardins, l'Institut Français des Administrateurs, le cabinet d'avocats Pinsent Masons et Réalités du Dialogue Social organisent le 5 mars prochain après midi au Collège des Bernardins les premières assises des administrateurs salariés. Y interviendront des administrateurs salariés pour parler de leurs expériences, de leur rôle dans la gouvernance, des modalités d'exercice de leurs mandats ainsi que des dirigeants et des personnalités. Ils échangeront sur l'intérêt de cette loi, son apport dans la bonne gouvernance durable des entreprises, la contribution des représentants des salariés aux choix stratégiques et d'organisation.

Au-delà de ce premier rendez-vous, les modalités de poursuite des échanges sur les bonnes pratiques, les obstacles, les réalisations innovantes seront précisées à la clôture des Assises.

Serge Bonnafé

LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE FISCALE : UN COMBAT NATIONAL ET EUROPÉEN

Par Yann GALUT

- ▶ Député SRC du Cher
- ▶ Membre de la commission des Finances, de l'Economie générale et du Contrôle budgétaire de l'Assemblée nationale
- ▶ Conseiller général du Cher



60

milliards. C'est le montant que représente l'évasion fiscale chaque année en France. Pour l'Europe, selon les estimations les plus basses, ce montant s'élève jusqu'à 1 000 milliards d'euros, qui échappent tous les ans aux comptes publics des États européens.

Alors que notre pays est engagé dans le redressement de ses comptes publics, et à un moment où les inégalités ne cessent de se creuser, on ne peut laisser une telle situation perdurer. Conscient de cet enjeu de justice sociale, le Gouvernement actuel a réagi en faisant de la fraude fiscale l'une des priorités de son action.

La loi de lutte contre la fraude fiscale et la délinquance économique et financière, votée en décembre 2013 et dont j'ai été le rapporteur, a renforcé les moyens d'enquête et de détection des fraudes et a alourdi les sanctions auxquelles s'exposent les fraudeurs. Elle a permis d'enregistrer près de 35 000 demandes de régularisation et a rapporté près de deux milliards d'euros à l'État en 2014, grâce auxquels il a été possible de financer la baisse des impôts pour plus de quatre millions de nos concitoyens aux revenus modestes.

Cette loi, française, est une première action dont le succès ne peut être complet que s'il s'accompagne d'une coopération internationale renforcée sur le plan de l'évasion fiscale.

Dès avril 2013, la France a plaidé en Europe pour un renforcement de la transparence bancaire. Ses efforts, conjugués à ceux de ses voisins européens, ont permis l'adoption le 14 octobre 2014 de l'échange automatique d'informations bancaires entre les différentes administrations fiscales des 28 pays membres de l'UE.

Il ne sera désormais plus possible à un résident fiscal d'un pays européen d'ouvrir secrètement un compte bancaire dans un autre pays de l'UE sans que les autorités du pays d'origine en soient immédiatement averties. Cette décision, qui devrait entrer en vigueur dès 2017 pour la majorité des pays, est une formidable avancée dans la lutte contre l'évasion fiscale en Europe. En se dotant ainsi de son propre dispositif de lutte contre l'évasion fiscale, l'Europe affiche enfin sa détermination à lutter contre ce phénomène.

Dans le cadre du G20, l'OCDE a également imposé un calendrier pour lutter contre les agissements des multinationales qui mettent en œuvre de véritables stratégies, au moyen de montages financiers et juridiques complexes, pour éviter de payer des impôts dans les pays où elles réalisent pourtant des bénéfices importants.

« Il ne sera désormais plus possible à un résident fiscal d'un pays européen d'ouvrir secrètement un compte bancaire dans un autre pays de l'UE sans que les autorités du pays d'origine en soient immédiatement averties »

La lutte contre l'optimisation fiscale agressive des grandes entreprises doit être notre principal combat. On ne peut admettre, que des sociétés privées créent un climat de concurrence fiscale déloyale au sein de l'Europe, bénéficiant pour cela de la complicité de certains États européens. Le récent scandale Luxleaks, qui a révélé que le Luxembourg a conclu des accords fiscaux secrets avec de grandes entreprises multinationales au détriment d'autres pays européens, est un signal d'alerte qui doit nous faire réagir afin que soient renforcées les mesures de contrôle au sein de l'UE.

La règle européenne doit être une règle commune et respectée par tous. Elle imposera à terme une harmonisation fiscale permettant de lutter avec efficacité contre l'évasion fiscale, dont il faut espérer que le président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, saura se faire le chantre. ●



LE « POLITIQUE » DOIT REPRENDRE LA MAIN SUR LA FINANCE

Par Eric BOCQUET

- ▶ Sénateur CRC du Nord
- ▶ Membre de la commission des Finances du Sénat
- ▶ Rapporteur de la commission d'enquête sur l'évasion des capitaux et des actifs hors de France et ses incidences financières
- ▶ Maire de Marquillies



Les révélations de l'automne dernier sur les pratiques fiscales du Luxembourg à l'égard de 340 multinationales entre 1995 et 2013 mettent en évidence l'immensité du travail à accomplir en matière d'équité et de transparence fiscales internationales.

C'est un consortium de journalistes d'investigation qui a passé au crible plus de 28 000 pages d'informations sur des arrangements fiscaux avantageux (les fameux *rulings*) accordés à ces grands groupes. Apple et Amazon sont cités mais bien évidemment, la finance n'est pas en reste avec les banques françaises notamment, la BNP, le Crédit agricole, la BPCE... Le seul point commun entre tous ces groupes est le fait qu'ils ont été conseillés par un seul et même cabinet d'audit et de conseil : PWC (PricewaterhouseCoopers). A l'époque, le Premier ministre du Luxembourg n'était autre que... Monsieur Jean-Claude Juncker, le même qui déclarait dans son discours d'investiture le 15 juillet dernier : « *Nous devrions intensifier nos efforts pour lutter contre la fraude et l'évasion fiscales* ».

« Il est essentiel de mettre en place le standard international de l'échange automatique d'informations fiscales des États »

Des grands groupes profitent des failles du système. Retenons quand même de cette déclaration solennelle qu'elle montre à quel point aujourd'hui le sujet est devenu central pour les opinions publiques dans le monde et par voie de conséquence, pour les dirigeants de ce monde, opinions publiques qui n'acceptent plus de subir l'austérité quand de grands groupes économiques profitent des failles d'un système pour « alléger leur contribution fiscale ».

Ce changement de climat entraîne des effets concrets. Le bras de fer qui a opposé les États-Unis à la banque suisse UBS a fait reculer considérablement le fameux secret bancaire. Aujourd'hui le *Fatca* est en place et impose la transmission automatique de l'information sur ces comptes détenus à l'étranger aux autorités américaines. La France a validé une démarche analogue l'an dernier. A l'évidence, ces initiatives font bouger les lignes

et permettront d'obtenir de premiers résultats en matière de recettes budgétaires nouvelles. La Grande-Bretagne veut désormais taxer les bénéfices que les multinationales transfèrent dans leurs filiales étrangères en instituant une sorte de taxe Google sur les multinationales, qui pourrait atteindre 25% selon le Chancelier de l'Échiquier George Osborne.

Cela dit, si les mailles du filet fiscal tendent à se resserrer un peu en Europe, le constat est fait que ces « activités » sont transférées vers d'autres cieux fiscaux plus cléments et plus exotiques. Citons notamment les trois principaux que sont Singapour, Dubaï et les îles du Pacifique. 30 000 dossiers avaient été déposés à la cellule de régularisation à la fin décembre 2014 à Bercy suite à la circulaire Cazeneuve. 80% proviennent de Suisse et selon les calculs d'économistes spécialisés, il resterait encore 153 milliards d'euros cachés en Suisse détenus par 171 000 foyers fiscaux.



Mais le chemin est encore très long, lorsque l'on sait qu'un tiers des filiales étrangères des 5 plus grandes banques françaises se trouvent dans les paradis fiscaux, que la Société générale possède une filiale aux Bermudes qui réalise un chiffre d'affaires de 17 millions d'euros avec zéro salarié (Les Echos du 1er juillet 2014), enfin que le Luxembourg, au cœur de l'Europe, géographiquement, politiquement et institutionnellement demeure le paradis fiscal préféré des banques françaises, la finance contribuant au tiers des recettes fiscales de l'État luxembourgeois !

Si les activités se délocalisent vers d'autres régions du monde, nul besoin de voyages lointains, il est possible de consulter de chez soi le site internet de « *Emirates Pacific Group* » qui pourra vous aider à « *créer des sociétés et comptes offshore, en 10 jours seulement, sans partenaire local, 100% confidentiel, sans impôts ni taxes et sans capital à bloquer* ». Vous pouvez aussi visiter leur agence, en plein cœur de Paris, situé 10 Place Vendôme, à quelques pas du... ministère de la Justice qui se trouve lui au numéro 13 !

Il est donc essentiel de mettre en place le standard international de l'échange automatique d'informations entre administrations fiscales des États, avec les moyens humains et techniques adaptés aux enjeux financiers énormes de cette bataille pour l'intérêt général. L'autre chantier étant celui de l'harmonisation fiscale en Europe au moins, et plus globalement, une reprise en mains par le « politique » de la finance globalisée. C'est un combat titanesque mais l'enjeu l'est tout autant ! ●

LUTTER CONTRE L'OPTIMISATION FISCALE AGRESSIVE

Par Pierre-Alain MUET

- ▶ Député SRC du Rhône
- ▶ Vice-président de la commission des Finances, de l'Économie générale et du Contrôle budgétaire de l'Assemblée nationale
- ▶ Rapporteur de la mission d'information sur « l'optimisation fiscale des entreprises dans un contexte international ».



A lors que les PME payent en moyenne en France 30 % de leurs bénéfices en impôts, est-il acceptable que de très grandes sociétés multinationales ne payent rien ou presque rien ? Ces grandes sociétés font pourtant des bénéfices souvent considérables dans les pays dans lesquels elles opèrent. Mais, en utilisant toutes les failles des législations nationales et des conventions fiscales bilatérales, elles arrivent à ne payer pratiquement aucun impôt dans aucun pays.

Les méthodes d'optimisation les plus fréquentes consistent à utiliser les prix de transferts, les redevances ou encore le financement par la dette, pour faire disparaître les profits réalisés dans les pays à imposition élevée et les faire réapparaître dans les pays à imposition faible ou nulle (les paradis fiscaux).

Pour contourner les législations nationales, l'inventivité de la finance internationale est en effet sans limite. C'est ainsi que

certains produits financiers (dits hybrides) peuvent n'être imposables dans aucun pays, prenant la forme d'intérêts déductibles dans un pays et de dividendes exonérés dans l'autre. De même, des sociétés dites hybrides permettent de faire échapper à l'impôt l'essentiel des profits réalisés en Europe. Le schéma d'optimisation de Google – connu sous le nom de double irlandais – est de ce point de vue un modèle du genre. Une première société basée en Irlande accumule les recettes réalisées dans tous les pays européens, puis paye une redevance très élevée à une seconde société, basée également en Irlande et qui possède les droits du logiciel. Mais cette seconde société, réunissant son conseil d'administration aux Bermudes, est alors imposée au taux d'IS des Bermudes, c'est-à-dire zéro. Et quand ce passage de l'une à l'autre n'était pas directement possible, le passage par une société basée aux Pays-Bas (sandwich néerlandais) permettait de contourner l'interdiction.

« Pour contourner les législations nationales, l'inventivité de la finance internationale est en effet sans limite »

Lutter contre l'optimisation fiscale « agressive » suppose une action à l'échelle internationale, conduite notamment dans le cadre de l'OCDE. Parallèlement, au niveau national, une mission d'information constituée au sein de la commission des Finances de l'Assemblée a remis en juillet 2013 un rapport contenant 22 propositions pour lutter contre cette optimisation agressive. Onze relevaient de la législation nationale, six d'une action internationale ou européenne (en liaison avec les travaux de l'OCDE) et les trois dernières de l'action du Gouvernement ou d'autres institutions publiques.

Beaucoup de propositions émanant du Parlement restent souvent lettre morte, car leur mise en œuvre relève de l'action du Gouvernement et non du Parlement. C'est pourquoi la commission des Finances a décidé de mettre en application, pour la première fois, la publication du suivi des conclusions de cette mission par le rapporteur. Ce rapport publié en juin 2014 montrait que, parmi les 11 mesures législatives proposées par la mission, 10 avaient été adoptées dans le projet de loi de finances pour 2014, mais certaines ont été censurées par le Conseil constitutionnel. Du côté international, les travaux de l'OCDE avançaient relativement rapidement en cohérence avec les propositions du rapport. C'est en revanche pour les propositions relevant du pouvoir réglementaire (par exemple la prise en compte du civisme fiscal dans la gestion des participations de l'État) qu'il n'y a pas eu, pour l'instant, de suites concrètes. ●



TRIBUNES

AUTOROUTES



Le 31 décembre dernier, Manuel Valls annonçait la création d'un groupe de travail sur le devenir des concessions autoroutières. Quelques semaines plus tôt, 152 députés socialistes s'unissaient pour demander à l'État de racheter les autoroutes privatisées en 2006.

Ces députés, mais aussi la Cour des comptes ou l'Autorité de la concurrence, dénoncent la gestion de ces concessions par les sociétés autoroutières : la marge nette de ces sociétés serait de 20 à 24% selon l'autorité de la concurrence, pourtant depuis 2007, les péages ont augmenté en moyenne de 22%.

Alors, faut-il renégocier les contrats des concessions autoroutières ou purement et simplement les résilier dès le 1er janvier 2017 ? Ce sont les deux scénarios que devra comparer le groupe de travail désigné. Par ce geste, le Premier ministre veut assurer de la volonté du Gouvernement de « remettre à plat » la question des concessions autoroutières.

Marjolaine Koch

RENTES AUTOROUTIÈRES : N'EN RESTONS PAS LÀ

Par **Evelyne DIDIER**

- ▶ Sénatrice CRC de Meurthe-et-Moselle
- ▶ Vice-présidente de la commission du Développement durable, des Infrastructures, de l'Équipement et de l'Aménagement du territoire du Sénat



La commission du Développement durable a décidé la création d'un groupe de travail sur les sociétés concessionnaires d'autoroute après l'audition de Bruno Lasserre, président de l'Autorité de la concurrence, le 22 octobre 2014. Cette audition a permis une large prise de conscience quant à l'existence d'une « rente autoroutière » au bénéfice des sociétés concessionnaires autoroutières (SCA) et des groupes privés qui les composent. Ma participation à ce groupe de travail m'a amenée à poursuivre les investigations sur ce que les sénatrices et sénateurs du groupe Communiste républicain et citoyen (CRC) ont toujours qualifié de faute politique.

Après avoir combattu, dès 2005, la décision du Gouvernement de Dominique de Villepin de céder l'ensemble des participations publiques encore détenues par l'État et par l'établissement public Autoroutes de France (ADF) aux sociétés concessionnaires autoroutières, nous avons déposé, en 2011, une proposition de loi prévoyant la nationalisation de ces sociétés et l'affectation des dividendes à l'agence de financement des infrastructures de transports. Cette proposition de loi, dont je fus rapporteur, fut l'occasion d'un débat très attendu dans le pays.

Elle n'a hélas pas trouvé de majorité au Sénat, mais la discussion parlementaire en séance publique, en juin dernier, a permis à chaque groupe politique de s'exprimer et de donner accès à des informations jusqu'ici confidentielles.

Cependant, en ce début d'année, force est de constater que les citoyens, les usagers et les élus sont tenus à l'écart des tractations et des décisions. Il est également édifiant de savoir que Bercy n'a pas souhaité répondre à l'invitation de la mission d'information. C'est dans ce sens que j'ai

préconisé, dès la fin de nos travaux, la mise en place d'une commission d'enquête sur le sujet.

Cependant, malgré une information incomplète, les différentes analyses, notamment de la Cour des comptes ou de l'Autorité de la concurrence, ainsi que les auditions, conduisent à dresser un bilan sans appel des conséquences d'une décision de privatisation prise à la hâte au détriment des intérêts de l'État, des usagers, des salariés et des citoyens. Tous s'accordent à dire que les concessions ont été attribuées à un prix inférieur à leur valeur. Les sociétés ont optimisé leur rentabilité à travers leur situation de monopole sur un outil de service public : augmentations importantes des péages, optimisation fiscale, compression de la masse salariale par la suppression d'emplois et prolongation des concessions grâce aux contrats de plan successifs. Cela doit évidemment nous interroger sur la construction des décisions de l'État et sur la faiblesse de la tutelle de l'État.

« Les sociétés ont optimisé leur rentabilité à travers leur situation de monopole sur un outil de service public »

Pour notre part, nous préconisons la nationalisation des concessions autoroutières, solution la plus juste, et le gel immédiat des tarifs autoroutiers. Nous avons constaté que le Gouvernement a laissé passer le délai de dénonciation des contrats. Le projet de loi Macron n'est pas une réponse ; autrement dit le problème reste entier. Nous continuerons donc notre combat pour défendre l'intérêt général, les intérêts des usagers et de l'État. ●



CONCESSIONS AUTOROUTIÈRES : L'ÉTAT PIEDS ET POINGS LIÉS

Par **Bertrand PANCHER**

- ▶ Député UDI de la Meuse
- ▶ Membre de la commission du Développement durable et de l'Aménagement du territoire de l'Assemblée nationale
- ▶ Président de la mission d'Information sur la place des autoroutes dans les infrastructures de transport
- ▶ Vice-président en charge des politiques environnementales de l'UDI
- ▶ Maire de Bar-le-Duc



Une marge qualifiée de « rente exceptionnelle », des tarifs de péages gonflés plus que de raison, une possible nationalisation des autoroutes évoquée... Les sociétés privées autoroutières sont au cœur des débats ces derniers mois. Si ces questionnements paraissent légitimes, il ne faut pas pour autant dénigrer ni dévaloriser le principe des concessions. Il est, en revanche, impératif de faire en sorte qu'il y ait plus de transparence et d'équilibre.

Pour ce faire, la commission du Développement durable de l'Assemblée nationale a créé en mai 2014 la mission d'information sur la place des autoroutes dans les infrastructures de transport. Le rapport issu de ces travaux et remis au Gouvernement le 17 décembre dernier, loin de fustiger les sociétés privées autoroutières, prône surtout un rééquilibrage de la prise en charge des coûts entre l'État, les usagers et ces sociétés. En effet, sans ces groupes privés, la France serait loin de posséder un réseau autoroutier et ferroviaire d'une telle qualité.

Cependant, il était nécessaire de se pencher sur le contenu des contrats de concessions afin de vérifier s'ils étaient adaptés, particulièrement au moment où le Gouvernement envisage de prolonger leur durée dans le cadre du plan de relance économique. Certes, pour l'État désargenté, poursuivre sur ce type de modèle apparaît la seule alternative pour éviter de faire peser le financement des infrastructures de transport sur les usagers. Mais se pose alors le problème de sa pérennité, car prolonger les concessions autoroutières indéfiniment n'est clairement pas envisageable.

Au moment où le Gouvernement semblait privilégier la prolongation des durées de concession, d'autres analyses indiquaient qu'un rééquilibrage des contrats de concessions était souhaitable. La mission parlementaire que je présidais a donc demandé que l'on profite de cette opportunité pour négocier. La dénonciation des contrats en cours avec les sociétés autoroutières a ainsi été mentionnée. Mais plutôt que de voir cette alternative comme une fin en soi, il fallait la comprendre comme une opportunité permettant une ultime remise à plat de ces contrats, si rien n'était obtenu lors des négociations. Occasion ratée pour le Gouvernement : pas de résiliation ni de renonciation à la prolongation des concessions, et aucune contrepartie, si ce n'est une moindre indexation des tarifs des péages uniquement cette année. Le bon sens aurait voulu que l'on s'oriente vers un rééquilibrage plus

« L'abandon par la ministre de l'Écologie de l'écotaxe est le péché originel de la politique des transports de notre pays »

important, en s'engageant notamment dans une vraie réflexion sur le système tarifaire des péages : les travaux rémunérés par les hausses des tarifs sont parfois nécessaires, mais ont-ils tous un réel intérêt pratique ou économique ?

Pour que le Gouvernement puisse négocier à armes égales

avec les sociétés autoroutières, il aurait fallu établir le rapport de force avant le plan de relance économique. Mais l'abandon par la ministre de l'Écologie de l'écotaxe (censée abonder le budget de l'AFITF - Agence de financement des infrastructures de transport de France) est le péché originel de la politique des transports de notre pays. Incapable de pallier le manque à gagner engendré par ce rejet de fiscalité environnementale, l'État s'est rendu à l'évidence : les sociétés autoroutières sont à présent les seules à pouvoir se poser en investisseurs pour la maintenance et l'amélioration de nos infrastructures de transport. ●



LES AUTOROUTES NE PEUVENT PLUS ÊTRE LA « POULE AUX ŒUFS D'OR » DES CONCESSIONNAIRES

Par Philippe KALTENBACH

- ▶ Sénateur socialiste des Hauts-de-Seine
- ▶ Membre de la commission des Lois du Sénat
- ▶ Conseiller municipal de Clamart



Depuis la privatisation du secteur autoroutier, les sociétés concessionnaires réalisent, sans risques particuliers, des bénéfices colossaux. 18,5 milliards d'euros de dividendes ont ainsi été distribués depuis 2006. Le récent constat de l'Autorité de la concurrence est sans appel : « *La rentabilité exceptionnelle des sociétés concessionnaires d'autoroutes, largement déconnectée de leurs coûts et disproportionnée par rapport au risque de leur activité, est assimilable à une rente.* » Pour 100 € de péages payés par l'usager, entre 20 et 24 € représentent un bénéfice net pour les concessionnaires.

L'État lésé dans le cadre de la privatisation

Lors de la privatisation autoroutière par le Gouvernement de Monsieur de Villepin en 2005-2006, j'estime que l'État a été

« J'estime que l'État a été doublement lésé »

doublement lésé. Une première fois immédiatement en percevant 15 milliards d'euros du produit de la vente de ses actions, alors que la Cour des comptes en a estimé le montant à 24 milliards. Une seconde fois en s'engageant contractuellement dans des rapports largement déséquilibrés avec les sociétés autoroutières qui ont, en plus, permis des augmentations de péage

bien supérieures à l'inflation, de l'ordre de 25% en l'espace de 10 ans. La politique de travaux n'a en outre souvent pas été satisfaisante, comme dans le cadre du « Plan vert », où l'intervention des sociétés s'est essentiellement restreinte à l'installation de « télépéages » que celles-ci auraient de toute façon entrepris.

Une nécessaire remise à plat du système

Conscient qu'une telle situation ne saurait perdurer, le Gouvernement, en lien avec la représentation nationale, devait réagir fortement. Le projet de loi pour la croissance et l'activité, dit « Loi Macron », prévoit déjà la mise en œuvre de la recommandation de l'Autorité de la concurrence d'étendre au transport routier les compétences de l'Autorité de régulation des activités ferroviaires. La révision des formules de prix pourrait être également, sur proposition des parlementaires, incluse dans le projet de loi. Une première mission d'information de l'Assemblée nationale, par l'intermédiaire de son rapporteur socialiste, a récemment prôné une dénonciation des contrats. Le travail de mes collègues députés a permis de « mettre la pression » sur les sociétés d'autoroutes qui ont été contraintes de faire à leur tour des propositions au Gouvernement. Un groupe de travail parlementaire doit désormais, à la demande du Premier ministre, examiner ces propositions dans le cadre de deux scénarii : celui d'une renégociation des contrats et celui d'une résiliation au 1er janvier 2017.

En finir avec le scandale autoroutier

La loi du 18 avril 1955 dispose que « *l'usage des autoroutes est en principe gratuit* ». Toutefois, un péage peut être institué pour cet usage afin « *d'assurer la couverture des dépenses liées à la construction, à l'exploitation ou à l'extension de l'infrastructure* ». L'exception au principe de gratuité des autoroutes profite désormais à des sociétés privées à la rentabilité maximale. Il est donc de notre responsabilité de mettre un terme à ce scandale afin de garantir les intérêts de l'État et des usagers et de dégager les fonds nécessaires à la modernisation et au développement de nos infrastructures de transport. ●



MISMISSIONS NOTIONS NOTIONS NOTIONS



Sommaire

- 38 Présidence de la République
- 38 Gouvernement
- 48 Assemblée nationale
- 49 Sénat
- 50 Corps d'État
- 50 Autorités administratives indépendantes
- 51 Conseils régionaux
- 53 Conseils généraux
- 55 Communes
- 55 Préfectures de régions
- 56 Préfectures de départements
- 58 Partis politiques
- 59 Autres mouvements



AÉROPORTS DE PARIS

airports . paris

Paris et ses aéroports ont un nouveau point commun*

Une URL en anglais pour accueillir les voyageurs du monde entier.

Parce que le monde entier est notre invité, nous mettons à sa disposition la version anglaise du site Aéroports de Paris. Airports.paris, une URL simple et universelle qui facilitera tous les voyages dans nos aéroports et à Paris.

A web address in English to welcome travellers from all over the world.

Because the whole world is our guest, we're providing an English version of the Aéroports de Paris website. Airports.paris, is a simple universal web address that will make every trips through our airports and in Paris easier.

*Paris and its airports connect the dots

airports
.paris